



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 21 juin 2007 — Vol. 40 N° 25

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale
Le jeudi 21 juin 2007 — Vol. 40 N° 25

Table des matières

Affaires courantes	1413
Présentation de projets de loi	1413
Projet de loi n° 22 — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal	1413
Mme Nathalie Normandeau	1413
Mise aux voix	1413
Projet de loi n° 19 — Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives	1413
Mme Monique Jérôme-Forget	1413
Mise aux voix	1414
Projet de loi n° 20 — Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives	1414
Mme Monique Jérôme-Forget	1414
Mise aux voix	1414
Projet de loi n° 2 — Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires	1414
M. Jean-Marc Fournier	1414
Mise aux voix	1415
Projet de loi n° 17 — Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu	1415
M. Jean-Marc Fournier	1415
Mise aux voix	1415
Dépôt de documents	1415
Rapport annuel de la Commission municipale	1415
Plan stratégique 2006-2011 de la Régie des alcools, des courses et des jeux	1415
Rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1415
Plan d'action d'Emploi-Québec	1415
Rapport annuel du Conseil du statut de la femme	1415
Dépôt de pétitions	1415
Reconduire le programme AccèsLogis	1416
Questions et réponses orales	1416
Situation dans les hôpitaux	
M. Mario Dumont	1416
M. Jean Charest	1416
M. Mario Dumont	1417
M. Philippe Couillard	1417
M. Mario Dumont	1417
M. Philippe Couillard	1417
Patients canadiens traités à Cuba	
M. Éric Caire	1417
M. Philippe Couillard	1418
M. Éric Caire	1418
M. Jean Charest	1418
Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser	
M. François Gendron	1418
M. Benoît Pelletier	1418
M. François Gendron	1419
M. Jean Charest	1419
Contrôle des entreprises québécoises	
M. François Legault	1419
M. Claude Béchar	1419
M. François Legault	1419
M. Jean Charest	1420

Table des matières (suite)

Fermeture du Centre Andrée-Perrault, à Saint-Hyacinthe	
M. Claude L'Écuyer	1420
M. Philippe Couillard	1420
M. Claude L'Écuyer	1420
M. Philippe Couillard	1420
Hausse des primes d'assurance médicaments	
M. Éric Laporte	1421
M. Philippe Couillard	1421
M. Éric Laporte	1421
M. Philippe Couillard	1421
Modifications au conseil d'agglomération de Montréal	
Mme Marie Malavoy	1422
Mme Nathalie Normandeau	1422
M. Martin Lemay	1422
Mme Nathalie Normandeau	1422
Avenir de l'édifice de l'ancien hôpital psychiatrique Saint-Julien, à Saint-Ferdinand	
Mme Sylvie Roy	1423
M. Philippe Couillard	1423
Mme Sylvie Roy	1423
M. Philippe Couillard	1423
Pénurie d'enseignants qualifiés	
Mme Diane Lemieux	1423
Mme Michelle Courchesne	1423
Mme Diane Lemieux	1424
Mme Michelle Courchesne	1424
Disponibilité de nouveaux manuels scolaires pour les élèves de secondaire III	
M. François Desrochers	1424
Mme Michelle Courchesne	1424
M. François Desrochers	1424
Mme Michelle Courchesne	1424
Vente par Hydro-Québec d'un placement dans Meiya Power Company Ltd	
Mme Rita Dionne-Marsolais	1425
M. Claude Béchar	1425
Document déposé	1425
Aggrandissement de la piste de l'aéroport de Trois-Rivières	
M. Jean Damphousse	1425
Mme Julie Boulet	1425
Aménagement d'un seuil à la rivière aux Sables	
M. Sylvain Gaudreault	1426
M. Claude Béchar	1426
Abolition de l'obligation pour les automobilistes de suivre des cours de conduite	
M. Janvier Grondin	1426
Mme Julie Boulet	1426
Votes reportés	
Rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière 2007-2008	1426
Projet de loi n° 15 — Loi n° 2 sur les crédits, 2007-2008	
Présentation, adoption du principe et adoption	1427
Mise aux voix	1428
Motions sans préavis	1428
Nommer M. Gaétan Cousineau membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	1428
Mise aux voix	1428

Table des matières (suite)

Nommer Mme Hélène Grenier membre de la Commission d'accès à l'information	1428
Document déposé	1429
Mise aux voix	1429
Nommer Mme Christiane Constant membre de la Commission d'accès à l'information	1429
Document déposé	1429
Mise aux voix	1429
Nommer Mme Anne Robert Payne membre de la Commission de la fonction publique	1429
Mise aux voix	1429
Constituer une liste de commissaires suppléants à la Commission de la fonction publique	1429
Mise aux voix	1429
Souligner la Journée nationale des autochtones	1429
Mise aux voix	1429
Souligner le 30e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française	1429
Mise aux voix	1430
Procéder à une consultation générale sur le projet de loi n° 9 — Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports	1430
Mise aux voix	1430
Avis touchant les travaux des commissions	1430
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	1430
Affaires du jour	1430
Projet de loi n° 21 — Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques	
Adoption	1430
Mme Line Beauchamp	1430
M. Claude Roy	1431
M. Stéphane Bergeron	1432
M. Pierre Reid	1433
Mise aux voix	1434
Bilan, remerciements et vœux	
M. François Gendron	1434
M. Mario Dumont	1435
M. Jean Charest	1436
Le Président	1438
Modifier la motion présentée aux motions sans préavis consistant à procéder à une consultation générale sur le projet de loi n° 9 — Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports	1438
Mise aux voix	1438
Projet de loi n° 13 — Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique	
Adoption du principe	1438
M. Jacques P. Dupuis	1438
Mise aux voix	1439
Commission plénière	
Étude détaillée	1439
Mise aux voix du rapport de la commission	1439
Adoption	1439
Mise aux voix	1439

Table des matières (suite)

Projet de loi n° 200 — Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc.	
Adoption du principe	1439
Mise aux voix	1439
Adoption	1440
Mise aux voix	1440
Projet de loi n° 202 — Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier	
Adoption du principe	1440
Mise aux voix	1440
Adoption	1440
Mise aux voix	1440
Projet de loi n° 203 — Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy	
Adoption du principe	1440
Mise aux voix	1440
Adoption	1440
Mise aux voix	1440
Ajournement au 16 octobre 2007	1440

Le jeudi 21 juin 2007 — Vol. 40 N° 25

(Dix heures sept minutes)

Le Président: Bon matin, Mmes, MM. les députés. Nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes

Aux affaires courantes, aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je vous demanderais d'appeler l'article a, M. le Président.

Projet de loi n° 22

Le Président: À l'article a du feuillet, Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal. Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: Merci, M. le Président. Alors, ce projet de loi apporte des modifications aux règles de gouvernance de l'agglomération de Montréal. À cet effet, il modifie la composition du conseil d'agglomération pour augmenter le nombre de membres à 80 et prévoit que le maire et les 64 conseillers de la ville de Montréal ainsi que les maires des municipalités reconstituées et le second représentant de la ville de Dollard-des-Ormeaux en sont les membres.

Le projet de loi prévoit que les représentants des municipalités reconstituées n'ont plus à obtenir une orientation préalable de leur conseil à l'égard d'un sujet dont doit être saisi le conseil d'agglomération. Il prévoit qu'une opposition à un règlement adopté par le conseil d'agglomération n'est examinée par la Commission municipale du Québec que si au moins les deux tiers des municipalités reconstituées se prévalent de leur droit d'opposition.

Le projet de loi modifie le nom de l'agglomération pour celui d'«agglomération de l'île de Montréal». Il institue le Secrétariat de l'agglomération de l'île de Montréal, personne morale de droit public, distincte de la ville de Montréal. Ce secrétariat a pour fonctions de favoriser la circulation de l'information, de procéder à des vérifications sur tout aspect intéressant l'agglomération et de formuler des avis et faire des recommandations au conseil d'agglomération.

Le projet de loi crée un comité d'arbitrage pour réviser la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif ainsi que le plan du réseau artériel des

voies de circulation sur lequel le conseil d'agglomération a compétence. Il instaure un mécanisme pour limiter les changements à la liste et au plan déterminés par le comité d'arbitrage.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit que les services de premiers répondants sur le territoire de la ville de Côte-Saint-Luc ne constituent pas une compétence d'agglomération.

Enfin, le projet de loi octroie à la ville de Montréal un pouvoir général de taxation sur son territoire, sous réserve des exclusions énumérées dans la loi et du respect des conditions qui y sont prévues ou qui peuvent être déterminées par le gouvernement.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée? M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx: ...dans ce dossier-là...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: ...il est effectivement, là, de l'intention du gouvernement de tenir des consultations particulières sur le sujet.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

● (10 h 10) ●

M. Fournier: Article b, M. le Président.

Projet de loi n° 19

Le Président: À l'article b du feuillet, Mme la ministre des Finances propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives. Mme la ministre des Finances.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: Merci, M. le Président. Ce projet de loi modifie la Loi sur les valeurs mobilières afin de créer un recours civil particulier pour le marché secondaire des valeurs mobilières. Ce recours permettra à un investisseur d'intenter une action en dommages-intérêts lorsqu'un émetteur publie une information fausse ou trompeuse ou ne divulgue pas un changement important. Il détermine à cet effet le fardeau de preuve du demandeur et les personnes contre lesquelles ce recours peut être exercé.

Ce projet de loi détermine en outre les moyens de défense que peuvent invoquer les défendeurs, les limites aux dommages-intérêts que ceux-ci pourraient devoir payer et la procédure applicable au recours. Il prévoit, entre autres, que le recours ne peut être exercé qu'avec l'autorisation du tribunal. Il apporte également les modifications de concordance nécessaires pour l'introduction du recours dans la Loi sur les valeurs mobilières.

Par ailleurs, le projet de loi contient des modifications à la Loi sur l'assurance-dépôts pour augmenter le plafond de garantie jusqu'à 100 000 \$. Il apporte également des modifications à la Loi sur l'Autorité des marchés financiers afin de clarifier les clauses privatives protégeant celle-ci. Il introduit de plus des modifications à la Loi sur la distribution de produits et services financiers afin de permettre à l'Autorité des marchés financiers de suspendre le certificat d'un représentant qui n'a pas respecté ses obligations de formation continue. Enfin, le projet de loi contient des modifications de concordance.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: L'article c, M. le Président.

Projet de loi n° 20

Le Président: L'article c du feuillet. Mme la ministre des Finances propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives. Mme la ministre des Finances.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: Merci, M. le Président. Ce projet de loi modifie la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne afin de permettre aux assureurs québécois ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne québécoises d'acquiescer des créances garanties par hypothèque ou de consentir des prêts hypothécaires d'un montant allant jusqu'à 80 % de la valeur d'un immeuble. Il fait donc passer de 75 % à 80 % de la valeur d'un immeuble le montant que ces organismes peuvent acquiescer en créance garantie par hypothèque ou consentir en prêt hypothécaire sans autre garantie ou assurance.

Ce projet de loi contient également des modifications de concordance, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux placements présumés sûrs prévues au Code civil du Québec, ainsi que des modifications de concordance à d'autres lois qui imposent des règles en matière de placements.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: L'article d, M. le Président.

Projet de loi n° 2

Le Président: À l'article d du feuillet, M. le ministre du Revenu propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires. M. le ministre du Revenu.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier: Oui, M. le Président. Ce projet de loi modifie diverses lois afin de donner suite à des mesures budgétaires annoncées dans le discours sur le budget du 23 mars 2006 et dans des bulletins d'information publiés par le ministère des Finances en 2004, 2005 et 2006. Il donne également suite à certaines mesures annoncées dans le discours sur le budget du 21 avril 2005.

Il modifie la Loi concernant les droits sur les mines afin d'introduire une nouvelle période d'admissibilité pour l'acquisition d'éléments d'actif admissibles à l'allocation supplémentaire pour amortissement.

Il modifie la Loi sur les impôts afin d'introduire, de modifier ou d'abolir des mesures fiscales propres au Québec. Ces modifications concernent notamment:

- 1° le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée;
- 2° la déduction pour la résidence d'un membre du clergé ou d'un ordre religieux;
- 3° l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles qui remplace la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;
- 4° les crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- 5° l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé;

6° la hausse des seuils de l'actif d'une société pouvant bénéficier d'un taux majoré du crédit d'impôt remboursable pour la recherche scientifique et le développement expérimental et du crédit d'impôt remboursable pour le design;

7° l'application du crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores à l'égard des clips et des enregistrements audiovisuels numériques;

8° la hausse de la limite du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles;

9° les mesures fiscales relatives au développement de la nouvelle économie;

10° l'introduction d'un crédit d'impôt non remboursable pour l'embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés;

11° l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc;

12° le traitement fiscal des aides, des bénéfices et des avantages pour l'application des crédits d'impôt destinés aux entreprises et des impôts spéciaux liés à ces crédits d'impôt;

13° la taxe sur les services publics.

Il modifie aussi la Loi sur les impôts afin d'y apporter des modifications semblables à celles qui ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada par le projet de loi fédéral C-13 sanctionné le 22 juin 2006 et par le projet de loi fédéral C-28 sanctionné le 21 février 2007. À cet effet, il donne suite à des mesures d'harmonisation annoncées dans le discours sur le budget du 23 mars 2006 et dans des bulletins d'information publiés en 2005 et 2006. Ces modifications concernent notamment:

1° l'introduction d'une déduction pour les dépenses d'outillage des gens de métier;

2° les règles relatives aux gains en capital des pêcheurs;

3° la non-déductibilité des intérêts imposés en vertu d'une loi fiscale;

4° la pénalité pour production tardive d'une déclaration dont le délai de production a été prorogé.

Il modifie également la Loi sur le ministère du Revenu et la Loi sur la taxe de vente du Québec afin d'y apporter des modifications semblables à celles qui ont été apportées à la Loi sur la taxe d'accise par le projet de loi fédéral C-33 sanctionné le 13 mai 2005, par le projet de loi fédéral C-43 sanctionné le 29 juin 2005 et par le projet de loi fédéral C-13 sanctionné le 22 juin 2006. À cet effet, il donne suite à des mesures d'harmonisation annoncées dans les discours sur le budget du 30 mars 2004 et du 21 avril 2005 et dans des bulletins d'information publiés en 2005 et 2006.

Ces modifications concernent notamment: une précision relative à l'application de la règle générale antiévitement; la responsabilité des administrateurs d'une personne morale à l'égard du défaut par cette dernière de payer un montant qu'elle a obtenu sans y avoir droit à titre de remboursement de la taxe nette; la diminution du taux de la TPS à 6 %.

Enfin, des modifications à caractère technique, de concordance ou de terminologie sont apportées à diverses lois par ce projet de loi, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée? Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: L'article e, M. le Président.

Projet de loi n° 17

Le Président: L'article e du feuillet. M. le ministre du Revenu propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu. M. le ministre du Revenu.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier: Merci, M. le Président. Ce projet de loi modifie la Loi sur le curateur public afin d'ajouter à la liste des biens susceptibles d'être considérés comme non réclamés au sens de cette loi les biens devant être accordés en raison de la transformation d'une mutuelle d'assurance en société par actions.

Il modifie également la Loi sur le ministère du Revenu afin de permettre l'utilisation de renseignements fiscaux au sein du ministère du Revenu pour l'administration provisoire d'un bien confiée au ministre du Revenu en vertu d'une loi.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Dépôt de documents

Dépôt de documents. Mme la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions.

Rapport annuel de la Commission municipale

Mme Normandeau: Merci, M. le Président. Alors, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission municipale du Québec.

Le Président: Ce document est déposé. M. le ministre de la Sécurité publique.

Plan stratégique 2006-2011 de la Régie des alcools, des courses et des jeux

M. Dupuis: M. le Président, permettez-moi de déposer le plan stratégique 2006-2011 de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Le Président: Ce document est déposé. Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mme Beauchamp: Merci, M. le Président. Je souhaite déposer le rapport annuel de gestion 2006-2007 du Bureau d'audiences publiques pour l'environnement.

Le Président: Ce document est déposé. M. le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Plan d'action d'Emploi-Québec

M. Hamad: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le plan d'action annuel d'Emploi-Québec 2007-2008.

Le Président: Ce document est déposé. Mme la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Rapport annuel du Conseil du statut de la femme

Mme St-Pierre: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de gestion 2006-2007 du Conseil du statut de la femme.

Le Président: Ce document est déposé. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. M. le député d'Orford.

M. Reid: M. le Président, je sollicite le consentement de l'Assemblée pour le dépôt d'une pétition non conforme.

Le Président: Consentement? Consentement. M. le député d'Orford.

Reconduire le programme AccèsLogis

M. Reid: Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 184 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes des coopératives d'habitation Du Possible, Melbourne, Les enfants terribles et La rive gauche de la région de Sherbrooke.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant qu'aucun investissement pour une nouvelle programmation AccèsLogis n'était prévu dans le budget provincial déposé au mois de février 2007;

«Considérant les conséquences désastreuses que pourrait avoir le non-renouvellement du programme pour les milliers de personnes et familles à faibles revenus en attente d'un logement salubre et économiquement accessible;

«Considérant l'urgence de prévoir des investissements pour le logement communautaire lors du prochain remaniement budgétaire du gouvernement du Québec;

«Considérant la résolution unanime adoptée, le 19 mars 2007, par le Conseil municipal de la ville de Montréal, demandant au gouvernement du Québec l'allocation à court terme de 1 700 unités du programme AccèsLogis et la poursuite subséquente de ce programme à un niveau correspondant aux besoins montréalais;

«Considérant que les décisions à cet effet devraient être prises par les instances gouvernementales dans les 15 prochains jours;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que soit reconduit le programme AccèsLogis afin de permettre la réalisation de 20 000 logements coopératifs et sans but lucratif d'ici cinq ans.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

● (10 h 20) ●

Le Président: Merci, M. le député. Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période de questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur le rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

J'ai été avisé qu'après la période de questions et réponses orales il pourrait y avoir des votes requérant l'approbation des deux tiers des membres de l'Assemblée.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et réponses orales, et je cède la parole, en question principale, à M. le chef de l'opposition officielle.

Situation dans les hôpitaux

M. Mario Dumont

M. Dumont: Ce printemps, s'il y a une chose qui a marqué la présente session parlementaire, qui arrive à ses derniers jours, et s'il y a une chose qui a marqué ce printemps, c'est le retour à une situation de crise dans le secteur de la santé, sur toutes sortes de fronts, évidemment les délais d'attente dans les urgences, particulièrement longs dans plusieurs hôpitaux. Encore cette semaine, un rapport à Saint-François-d'Assise: un patient sur cinq à l'urgence qui doit attendre pendant une période de 48 heures ou plus. On a vu aussi quelques histoires d'horreur dans nos urgences, faute de personnel. L'attente en chirurgie: toujours des dizaines de milliers de personnes en attente hors délai. À Sherbrooke, on s'attend à un été difficile au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 75 % seulement des besoins vont pouvoir être remplis. Demain, on va fermer plus de 70 lits jusqu'au mois de septembre.

Et, pire encore, dans la région de la Mauricie, dans le secteur Cap-de-la-Madeleine, au Centre Cloutier-du Rivage, on craint une rupture de services à l'urgence. On pense ne pas être capable, tout au long de l'été, d'avoir les médecins qu'il faut pour maintenir l'urgence ouverte, et l'hôpital qui pourrait ramasser le débordement, le Centre hospitalier de Trois-Rivières, est déjà inquiet, compte tenu de la situation des infirmières. Alors, c'est un peu le portrait qu'on a à ce moment-ci.

Et ma question au premier ministre: Après quatre ans à avoir fait de la santé supposément, là, sa priorité, après avoir lui-même demandé d'être jugé là-dessus — c'est lui qui a demandé aux Québécois de le juger là-dessus — est-ce qu'il considère que le printemps qu'il vient de vivre démontre l'échec qu'il a vécu dans ses réformes de la santé? Est-ce qu'il voit là un signal d'alarme? Et qu'est-ce qu'il va faire au cours des prochaines semaines pour redresser ça?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Je comprends que le chef de l'opposition officielle veut rejouer sa cassette de la campagne électorale, sauf qu'il soulève la question de la session parlementaire qui vient de passer et ce qu'il a remarqué. Moi, ce que j'ai remarqué sur la session parlementaire, c'est quelques éléments, entre autres le fait que le chef de l'opposition officielle avait pris un engagement, à quelques jours de la rentrée, de faire de l'économie l'enjeu principal pour l'ADQ. Il serait très préoccupé, dit-il, pour tout ce qui touche les questions de développement. Entre guillemets: «Ce sera une opposition qui sera très économique dans son approche.» Fermons les guillemets. Ça, c'était le 3 mai dernier.

C'est suivi par sa réponse au discours inaugural, où, là, il prend un engagement formel, la main sur le cœur, d'avoir un devoir, celui de dire, «dans chacune des matières qui nous incombent, de soumettre des propositions, de faire marcher notre propre imagination pour mettre sur la table des solutions alternatives, mettre sur la table des propositions», M. le Président.

Il devait nous proposer des choses, il devait faire de l'économie son enjeu. Or, il n'y a pas eu une seule question du chef de l'opposition officielle, dans le Parlement actuel, sur la situation économique au Québec, pas une seule question. Déjà, il a manqué à l'engagement qu'il avait pris, M. le Président. Ça, ça aura marqué... en plus de son absence à Montréal pendant qu'on essayait de régler la question budgétaire, M. le Président.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Juste pour mémoire, hier, hier, à la période de questions, le premier ministre, sur une question fondamentale, économique, le CHUM, là, il s'est réveillé, parce qu'avant-hier, oui, avant-hier, il y avait eu une question économique, il n'avait pas de réponse, puis, hier, il annonçait des retombées.

Pour ce qui est des suggestions, là, les bulletins scolaires de la ministre de l'Éducation... La solution, dans le mont Orford, elle a retenu quoi, la ministre de l'Environnement? Elle a retenu la solution du député de Montmagny-L'Islet. C'est ça qui va régler le problème d'Orford aujourd'hui.

Le Président: Votre question rapidement, monsieur.

M. Dumont: Mais, en attendant, qu'est-ce qu'il dit aux gens de la Mauricie qui s'inquiètent pour l'été qui vient dans...

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Bien, M. le Président, bien sûr on est à pied d'oeuvre, avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec notamment, pour nous assurer que l'on minimise les risques qu'il y ait des périodes où il n'y a pas de médecin dans les salles d'urgence, ce qui nous met en plein milieu d'un problème fondamental du réseau de la santé pour lequel l'ADQ n'a, je répète, aucune proposition de formulée, ni pendant la campagne électorale ni après la campagne électorale.

Alors, effectivement, c'est une période difficile. On sait qu'au cours de la dernière année, par rapport à 2003, il y a presque un demi-million de personnes de plus qui visitent nos salles d'urgence. Et j'apprenais, hier, une autre donnée qui nous indique la rapidité du vieillissement de notre population et la difficulté qu'on a eue, cet hiver, avec les maladies infectieuses en particulier: le nombre de personnes de plus de 85 ans sur civière dans les urgences...

Le Président: En conclusion.

M. Couillard: ...a augmenté de 12 %. Là-dessus, là, il n'y a pas de solution du côté de l'ADQ. Nous, on en a.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Puisqu'on fait les bilans en santé, le ministre nous parle de vieillissement. Ma réponse à ça, c'est toujours de lui parler des enfants. Parce que, si le vieillissement est la cause des problèmes, il faut quand même mesurer ce qui se passe pour les enfants. Au déclenchement de la campagne électorale, j'avais l'occasion de donner certains chiffres malheureux: il y avait 4 671 enfants en attente à Montréal, dans les hôpitaux montréalais seulement, dont 2 100 hors délai. Aujourd'hui, il y a 5 200 enfants en attente plutôt que 4 600, dont plus de 2 200 hors délai. Cette situation était déjà inacceptable.

Est-ce que la détérioration en quatre mois n'est pas scandaleuse?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Bien, là-dedans également, on n'a pas de proposition, là. Mais ce que je voudrais dire sur la question des attentes en chirurgie — puis la question du chef de l'opposition m'en donne l'occasion — c'est qu'on a continué le mouvement d'amélioration du nombre de personnes hors délai sur les listes d'attente. On est rendu à un peu plus de 27 000 alors qu'on fait 460 000 chirurgies par année au Québec. C'est 7 % du nombre de chirurgies qu'on pratique au Québec. Il y a un problème spécifique et important du côté des enfants, tout à fait d'accord, et je crois que sur cette question on a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec le P.D.G. de l'Agence de Montréal. La proposition de cliniques affiliées particulièrement est très prometteuse, de même que l'aménagement de temps opératoire supplémentaire. Alors, on s'y attarde. Il faut également tenir compte du fait que les parents désirent que leurs enfants soient opérés particulièrement dans les périodes estivales, là où, comme on le sait, il y a moins de personnel dans les hôpitaux.

Le Président: En question principale, M. le député de La Peltre.

Patients canadiens traités à Cuba

M. Éric Caire

M. Caire: M. le Président, hier, on apprenait les démarches infructueuses du Dr Lamontagne, le président du Collège des médecins, afin d'obtenir une rencontre avec l'ambassadeur de Cuba. Son objectif, c'était de faire venir ici des médecins cubains plutôt que de laisser des patients québécois aller se faire soigner à Cuba. Ce qui est inquiétant, M. le Président, c'est que le Dr Lamontagne faisait un corollaire entre notre situation puis celle de certains pays d'Afrique où cette solution-là a été mise en application.

Alors, ma question: Est-ce que le ministre est fier, ce matin, de ce que le président du Collège des médecins nous compare à certains pays d'Afrique puis demande à Cuba de voler à notre secours?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Là, M. le Président, là, on s'éloigne à la vitesse grand V du simple bon sens, là. Ça n'a aucun sens.

Des voix: ...

Le Président: M. le ministre, la parole est à vous.

M. Couillard: Donc, M. le Président, on s'éloigne du gros bon sens. Ça n'a aucun sens, ce que vient de dire le député, avec respect, là. Comparer le système de santé du Québec à l'Afrique, quand même! On a un des systèmes de santé qui nous est envié, même avec ses difficultés. M. Clinton, hier, dans son allocution, disait que clairement le fait d'avoir un système de santé public au Québec et au Canada est un avantage majeur pour notre société, particulièrement sur le plan économique.

Oui, il y a des défis à relever. On va les relever ensemble, toute la société ensemble, y compris le système de santé. Mais, au-delà de ce que mentionne le député — et je le mets en garde quant aux citations qu'il fait — le Dr Lamontagne, comme moi, met en garde les citoyens du Québec contre cette idée à mon avis très risquée d'aller se faire opérer à l'étranger sans suivi postopératoire. Il y a très peu de patients qui le font, on espère qu'il n'y en aura pas plus.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de La Peltre.

M. Éric Caire

M. Caire: Ce n'est pas moi qui fais la comparaison, M. le Président, c'est le Dr Lamontagne. Et c'est lui qui parle des pays d'Afrique, ce n'est pas moi.

En attendant, il y a 174 médecins étrangers qui ont reçu leur équivalence du Collège des médecins ici, 174 médecins étrangers pour qui on n'a pas de place en résidence, alors qu'il y en a 87 qui sont disponibles, pendant que McGill en a un très grand nombre de disponibles pour des médecins venus de l'étranger qui vont retourner à l'étranger, alors que le gouvernement ne prend pas d'entente avec McGill pour qu'on puisse avoir accès à un bloc de ces résidences-là.

Alors, est-ce que le médecin... Est-ce que le médecin... Pardon. Est-ce que le ministre ne pense pas que la solution, là, c'est d'intégrer nos médecins...

Le Président: M. le premier ministre.

M. Charest: M. le Président.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! La parole est au premier ministre.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Jean Charest

M. Charest: Merci, M. le Président. D'abord, j'aimerais souligner que notre gouvernement a fait des progrès très importants au niveau du recrutement de médecins, d'infirmières à l'étranger. Je pense qu'on a multiplié par cinq le nombre de médecins. Mais je vois que le député trouve tout ça amusant. Il aime ça citer le Dr Lamontagne. C'est drôle qu'il a dû oublier que le docteur... C'est-u le même Dr Lamontagne qui, il y a une dizaine de jours, disait que le ministre actuel de la Santé et Services sociaux était le meilleur ministre de la Santé qu'il avait connu au Québec?

● (10 h 30) ●

Le Président: En conclusion.

M. Charest: Bien, je voulais juste dire que le Dr Lamontagne avait raison là-dessus, M. le Président.

Le Président: En question principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser

M. François Gendron

M. Gendron: Oui, M. le Président. Le Parti conservateur, dans la dernière campagne fédérale, s'était engagé à limiter le pouvoir de dépenser. Le Parti libéral, dans la dernière campagne, s'est, lui aussi, engagé, dans la dernière campagne, à encadrer le pouvoir fédéral de dépenser. Pourtant, le ministre des Affaires intergouvernementales se plaint, avec raison selon nous, que les discussions avec le gouvernement fédéral ne vont nulle part. Hier, dans un échange à Ottawa, Mme Rona Ambrose répondait ceci à une question bien précise: «Jusqu'ici, aucun gouvernement provincial ne nous a présenté [quelque] proposition [que ce soit].» Alors, ça doit inclure, ça, le Québec.

Alors, la question précise au premier ministre: Puisqu'aucun gouvernement... pourquoi que le ministre des Affaires inter, lui, il prétend que le gouvernement fédéral ne bouge pas? Alors, qu'attend-il pour présenter une proposition?

Le Président: M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier (Chapleau): Merci, M. le Président. D'abord, je dois dire que j'aurai une discussion avec Mme Ambrose cette semaine même, sur ce dossier, dans la question donc de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, et nous serons en mesure, à ce moment-là, de voir jusqu'où il y a ouverture, du côté d'Ottawa, sur cette question. J'ai mentionné récemment en Chambre que ce que nous recherchions, M. le Président, c'est une protection pour le Québec qui soit complète et efficace — ces deux mots-là sont extrêmement importants — et j'ai aussi

admis qu'il n'y avait pas d'entente en ce moment, mais le dossier n'est pas clos pour autant, puisque nous continuons à discuter, de façon continue, de façon ferme et de façon régulière, avec le gouvernement fédéral.

Cela étant dit, M. le Président, le gouvernement fédéral connaît très bien, depuis longtemps, quelle est notre position dans ce dossier. Notre position n'a pas changé et elle vise toujours à obtenir justement l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser qui soit le plus complet possible et qui comprenne donc un droit de retrait avec pleine compensation financière s'il s'avérait qu'une dépense fédérale ne soit pas admise au Québec et ne respecte pas nos compétences constitutionnelles.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui. Puisque le ministre des Affaires intergouvernementales ne nous indique pas qu'il sait exactement quelle proposition présentera-t-il, est-ce que, le premier ministre, ça ne lui tenterait pas, puisque l'autre ne veut pas avancer, de prendre le leadership du dossier? Et entend-il, lui, déposer une quelconque demande, quelle qu'elle soit? Il n'y a pas de demande.

Alors, j'ai entendu ses belles phrases. Bravo! Mais quand le gouvernement du Québec va-t-il déposer une demande quelconque sur la limitation du pouvoir de dépenser, qui cause beaucoup de dommages dans la cour du Québec?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, je tiens pour acquis que le Parti québécois, le deuxième parti d'opposition, nous appuierait dans une démarche comme celle-là. Si tel devait être le cas, ce serait... bien ce serait un virage...

Une voix: ...

M. Charest: Oui, mais encore faut-il le dire, je veux que ce soit clair, parce que, si c'est le cas, ce serait un virage majeur. On sait que la reconstruction, la rénovation du fédéralisme, ça n'a jamais été le point fort du PQ. Mais, si vous voulez vous inscrire là-dedans avec nous, on va reprendre justement là où on a eu des progrès très importants: dans le fédéralisme asymétrique, la reconnaissance du Québec comme nation. J'espère que vous allez être plus vites là-dessus que dans la reconnaissance du Québec comme nation, M. le Président, et vous allez vous joindre à nous pour qu'on puisse continuer dans la foulée de succès qu'on a connus avec le gouvernement fédéral...

Le Président: En question principale, M. le député de Rousseau.

Contrôle des entreprises québécoises

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, au cours des derniers mois, il y a plusieurs entreprises québécoises qui ont été

vendues à des intérêts étrangers, qu'on pense à Domtar, Abitibi-Consol, Cambior, Sico, Molson, Van Houtte, Aliments Carrière, et je pourrais continuer, M. le Président. Alors, M. le Président, au cours des dernières semaines, il y a plusieurs gens d'affaires qui sont intervenus, qu'on pense au président du Mouvement Desjardins, qu'on pense au président du Fonds de solidarité. Cette semaine, c'était au tour de Paul Desmarais junior, M. le Président, qui demandait que les gouvernements agissent pour que nos plus beaux fleurons ne soient pas vendus à des intérêts étrangers.

Alors, M. le Président, est-ce que le premier ministre reconnaît qu'il y a un problème, et qu'est-ce qu'il attend pour agir? Est-ce qu'il attend que Bombardier soit vendu? Est-ce qu'il attend que SNC-Lavalin soit vendu? Qu'attend le premier ministre pour agir?

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchard

M. Béchard: Oui, M. le Président. À ce niveau-là, on reconnaît le côté négatif du député de Rousseau, parce qu'il y a... et je pense que c'est normal, dans une économie qui est mondialisée, dans les entreprises qui sont globales, qui sont un peu partout. Lui, il voit le mauvais côté des choses, mais il faut aussi regarder le bon côté des choses. Il y a des entreprises comme Couche-Tard, comme Garda, comme Bombardier, comme Quebecor, Saputo, Power Corporation qui prennent aussi leur place au niveau international, qui achètent des entreprises étrangères, qui vont à l'extérieur, qui font des acquisitions et qui font la fierté de tous les Québécois en créant des emplois non seulement au Québec, mais aussi à l'étranger.

Alors, il y a des situations qui arrivent, il y a des situations qui parfois peuvent inquiéter les gens, mais, dans ce cas-là, qu'est-ce que fait le gouvernement du Québec? Il fait comme il a fait dans le cas d'Alcan: il innove, il crée de nouvelles choses avec une convention de continuité qui fait en sorte que les emplois restent au Québec, qu'on protège nos ressources naturelles. Et on va aller encore plus loin. Oui, il faut protéger nos ressources naturelles, mais soyons aussi positifs, il y a plusieurs entreprises québécoises qui font la fierté du Québec, qui créent des emplois partout et qui font surtout qu'actuellement, au Québec, on a les meilleurs indicateurs économiques. La création d'emplois est à son plus haut niveau, le taux de chômage est à son plus bas niveau. Pourquoi? Parce qu'il y a un gouvernement déterminé, avec le premier ministre du Québec, à développer le Québec, à développer les...

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Rousseau.

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, est-ce que je dois comprendre que le premier ministre n'a rien à dire sur le contrôle des entreprises? Et je ne parle pas seulement des entreprises dans les ressources naturelles.

M. le Président, est-ce que le premier ministre reconnaît qu'actuellement, concernant le contrôle des

entreprises, il y a deux écoles de pensée? Il y a l'école de pensée de Maxime Bernier, qui est pour le laisser-faire économique total, la résignation; et il y a une autre école de pensée, qui est de plus en plus appuyée par le monde des affaires, qui dit que le gouvernement doit agir pour tout faire en son possible pour protéger...

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: ...a raison, je pense qu'on l'entendait plus fort quand le micro a été coupé, M. le Président.

M. le Président, ça m'étonne que le député de Rousseau n'ait pas profité de l'occasion, quand il dépeint le portrait du contrôle des entreprises, pour parler de Cascades. Hier et aujourd'hui, on apprenait que la compagnie Cascades, justement, en Europe, faisait une transaction pour prendre le contrôle d'une autre entreprise. Oui, mais, quand on présente le portrait des entreprises, on ne peut pas juste en présenter une partie...

Une voix: ...

M. Charest: Il n'est pas inquiet. Bon. Bien, je vais vous donner une autre raison pour ne pas être inquiet. Quand est arrivée la transaction d'Alcan, pour la première fois dans l'histoire, puis je ne connais aucun autre parallèle ailleurs, notre gouvernement a fait une convention de continuité avec Alcan, que je vous invite à lire — moi, je l'ai lue en détail — qui protège les intérêts des Québécois, entre autres par rapport à nos ressources naturelles, M. le Président. Alors ça, c'est la différence entre le laisser-faire du...

Le Président: En question principale, M. le député de Saint-Hyacinthe.

**Fermeture du Centre Andrée-Perrault,
à Saint-Hyacinthe**

M. Claude L'Écuyer

M. L'Écuyer: Merci, M. le Président. Les citoyens de la grande région de Saint-Hyacinthe sont inquiets de la fermeture prochaine du Centre d'hébergement et de soins de longue durée Andrée-Perrault. Les citoyens se sont fortement mobilisés face à cette décision aussi inattendue qu'inacceptable. Hier, 300 personnes étaient présentes lors d'une assemblée du conseil d'administration du CSSS de Richelieu-Yamaska, et sans parler des centaines de citoyens qui ont déjà signé une pétition et ceux qui le feront dans les prochains jours. Alors que d'un côté on lance, au sujet des aînés, une large consultation, notre réalité chez nous est tout autre. C'est qu'on ferme le Centre Andrée-Perrault de Saint-Hyacinthe et qu'on réduit le nombre de lits dans un autre à Acton Vale.

Qu'est-ce que le ministre de la Santé a à dire aux citoyens de ma région qui sont fortement opposés à cette décision?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Mais, M. le Président, le député sait très bien, parce qu'on en a discuté au cours des derniers jours, que d'une part l'information qu'il transmet lors de sa question, à l'occasion de sa question, n'est pas complète, puisqu'il s'agit de rehausser les services également dans la communauté, notamment les services à domicile et les autres ressources d'hébergement. Il faut dire toute la vérité, et toute la question doit être expliquée lorsqu'on pose la question.

Maintenant, il sait également, et je l'ai encouragé à le faire, qu'il doit rencontrer comme député les dirigeants du centre de santé et de services sociaux et de l'agence régionale. C'est leur responsabilité d'appliquer le plan d'action pour les aînés en perte d'autonomie selon les particularités de la Montérégie et de chaque territoire. Ils le font avec en tête, autant que lui, l'intérêt primordial des personnes âgées et des citoyens de Saint-Hyacinthe.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Claude L'Écuyer

M. L'Écuyer: Oui. M. le ministre de la Santé, hier, j'étais à cette réunion, au CSSS, du conseil d'administration. Alors, ce que je demande au ministre: À la lumière de l'inquiétude et de l'insatisfaction des citoyens de ma région, est-ce que le meilleur ministre de la Santé est prêt à reconsidérer cette décision incompréhensible qui bouleverse la vie déjà fragilisée des gens, des personnes âgées et des personnes handicapées?

Des voix: ...

● (10 h 40) ●

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, la chose à faire dans un cas semblable, c'est de laisser les gens faire leur travail. Les gens qui doivent faire leur travail d'abord et avant tout, ce sont les dirigeants de l'établissement et les dirigeants de l'agence régionale de Montérégie. Leur travail consiste également à informer la population, et à animer des débats, et à expliquer les politiques qui sont mises de l'avant. Laissons-les faire ça, laissons-les animer la discussion. Que le député — c'est tout à fait sa prérogative, et d'ailleurs il doit le faire — participe aux discussions, mais qu'il regarde l'ensemble de la question. Qu'il regarde également, d'une part, ce qui est annoncé en termes de lits de soins prolongés mais, d'autre part, l'augmentation et l'augmentation de la qualité et de l'intensité des services pour les personnes âgées dans son comté.

Le Président: En question principale, M. le député de L'Assomption.

Hausse des primes d'assurance médicaments**M. Éric Laporte**

M. Laporte: M. le Président, le ministre de la Santé a pris l'engagement formellement dans cette Chambre, à plusieurs reprises, de nous dire quelles seront les hausses que subiront les Québécois, de l'assurance médicaments, avant la fin des travaux pour que nous puissions en débattre en Chambre. Depuis quelques jours, on apprend au compte-gouttes dans les médias certains éléments qui vont s'appliquer aux médicaments, aussi bien en ce qui concerne les taux que les médicaments assurables.

Comment le ministre explique-t-il qu'à quelques heures seulement de la fin de la session il n'a toujours pas déposé les changements qui vont s'appliquer au régime d'assurance médicaments à partir du 1^{er} juillet?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, je suis un peu surpris, là. Il y a eu un bulletin d'information du ministère des Finances au début de la semaine. Il y a un communiqué de la Régie de l'assurance maladie du Québec qui est soit paru soit est imminent. Je peux déjà répéter ce que j'ai dit à l'occasion d'une autre conférence de presse. D'abord, je rappelle que les ajustements de cette année se font dans un contexte où notre parti, notre formation politique, parce qu'elle croit en la justice sociale, redonne la gratuité des médicaments à 325 000 personnes au Québec.

Ce qui est prévu également, et ça a été communiqué, c'est que l'augmentation de primes est de 3,5 %, ce qui est assez remarquable compte tenu de l'augmentation du coût des médicaments réelle, autant dans le réseau de la santé que pour le régime d'assurance médicaments. Ça signifie, pour une prescription de 60 \$, une augmentation de 1,88 \$.

Alors, je pense qu'il faut plutôt rendre hommage aux gens qui gèrent ce régime, qui ont su faire les bons choix, qui ont su faire également les bonnes propositions au gouvernement et qui permettent de garder les augmentations à un niveau très acceptable, franchement, compte tenu du coût des médicaments, tout en redonnant la gratuité, j'insiste pour le dire à nouveau, à 325 000 personnes auxquelles on leur avait retirée il y a déjà quelques années.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de L'Assomption.

M. Éric Laporte

M. Laporte: Le ministre de la Santé a présentement entre les mains toute l'information dont nous voulons savoir, incluant les mauvaises nouvelles qui attendent les Québécois. Certains Québécois sont très inquiets par rapport à la hausse des médicaments qu'ils vont subir.

Pourquoi le ministre attend-il la fin des travaux? Pourquoi attend-il la veille d'une longue fin de semaine pour nous donner les nouvelles, incluant les mauvaises nouvelles?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: Bien, M. le Président, j'ai de la difficulté à suivre le député, là. Écoutez, la Régie de l'assurance maladie du Québec, je le répète, soit a communiqué déjà — ça montre que je ne m'implique pas dans ce processus-là — soit va le faire au cours des heures qui viennent... Mais c'est des bonnes nouvelles. Alors, on ne va quand même pas nous reprocher des bonnes nouvelles.

Les bonnes nouvelles, c'est qu'alors que le coût des médicaments augmente de façon importante autant dans la communauté, dans la société que dans les établissements on réussit à garder les augmentations à des niveaux franchement remarquables, si on compare à ce qui se passe dans le reste du Canada. 3,5 % d'augmentation de prime, une facture d'une prescription de 60 \$ qui n'augmente que de 1,88 \$, il y a là, encore là, il y a de quoi se féliciter collectivement, là. Alors, ce n'est pas des mauvaises nouvelles, c'est des bonnes nouvelles, cette année, l'augmentation et l'ajustement annuel des taux d'assurance médicaments.

Une voix: ...

Le Président: Pardon?

Une voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Question de règlement. M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx: Oui, M. le Président. Le ministre, à deux reprises, a cité un communiqué, est-ce qu'il pourrait le déposer en cette Chambre, s'il vous plaît?

Le Président: M. le ministre.

M. Couillard: M. le Président, on a fait une vérification, le communiqué a été émis lundi matin. Il est sur le site de la RAMQ depuis lundi matin. Allez le voir, vous avez l'Internet.

Le Président: En question principale...

Des voix: ...

Le Président: Oui. O.K. Question de règlement.

M. Proulx: ...M. le Président, si c'est si facile de l'obtenir, est-ce qu'il peut déposer le communiqué dans lequel il y a les hausses annoncées?

Le Président: En question principale, Mme la députée de Taillon.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

**Modifications au conseil
d'agglomération de Montréal**

Mme Marie Malavoy

Mme Malavoy: Depuis des jours, M. le Président, la ministre des Affaires municipales évoque le fait que 88 % de la population représentée par l'agglomération de Longueuil est favorable aux améliorations prévues dans le projet de loi n° 6. Elle dénonce d'ailleurs l'obstruction systématique de l'ADQ, qui parle au nom de 12 % d'insatisfaits.

En ce qui concerne Montréal toutefois, la logique de la ministre n'est pas la même. Bien qu'elle ait reçu une proposition du maire de Montréal, appuyée par les deux partis d'opposition, de constituer un nouveau conseil municipal élargi, ce qui représente 87 % de la population, la ministre dépose aujourd'hui un projet de loi qui va dans le sens des demandes de 13 % de la population.

Pourquoi la ministre défend-elle deux logiques complètement contraires, l'une pour Longueuil, l'autre pour Montréal?

Le Président: Mme la ministre des Affaires municipales et des régions.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: Oui. Merci, M. le Président. Tout d'abord, j'aimerais réitérer à notre collègue le fait que j'ai toujours affirmé qu'il y aurait des solutions apportées aux agglomérations en fonction de la réalité propre de chacune des agglomérations.

Deuxièmement, M. le Président, je profiterais certainement de la question de notre collègue de Taillon pour interpellier l'Action démocratique du Québec effectivement par rapport à l'obstruction systématique qu'ils déploient depuis plusieurs heures en commission parlementaire, M. le Président...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Question de règlement, M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx: À ce que je sache, M. le Président, on fait un travail de parlementaires en commission. Ce n'est pas ce qui est dit aujourd'hui. Elle impute des motifs, vous savez ce que c'est, vous avez eu à...

Des voix: ...

Le Président: Sur la question de règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: La ministre ne faisait que citer le député de Portneuf, qui disait qu'ils faisaient de l'obstruction systématique.

Le Président: Alors, si vous voulez poursuivre, Mme la...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre.

Mme Normandeau: M. le Président, je prends à témoin nos 25 heures de travaux — presque 26 heures — qui nous ont permis uniquement d'adopter 12 articles, et sincèrement, M. le Président, je pense que l'Action démocratique du Québec aurait peut-être intérêt à se comporter de façon plus responsable. Et un exemple bien concret que je peux leur donner, c'est certainement l'entente qui est intervenue entre les élus de la ville de Québec et ceux des villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette, entente unanime pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec, M. le Président. Et, aujourd'hui, ce que l'ADQ nous dit, M. le Président, c'est qu'ils ont choisi d'abandonner la population de Québec, d'abandonner la population de Saint-Augustin, d'abandonner la population de L'Ancienne-Lorette en empêchant l'adoption du projet de loi n° 6, M. le Président. Alors ça, M. le Président, ce n'est pas se comporter en opposition responsable.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

M. Martin Lemay

M. Lemay: Oui. Merci, M. le Président. On le voit, c'est deux poids, deux mesures. Alors, en créant ce secrétariat, une 38e structure politique sur l'île de Montréal, la ministre propose peut-être de mettre en minorité 87 % de la population.

Ma question est bien simple, M. le Président: Pourquoi la ministre sacrifie-t-elle 87 % de la population de Montréal si ce n'est pas pour payer les dettes politiques du Parti libéral dans l'Ouest-de-l'Île?

Le Président: Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Mme Nathalie Normandeau

Mme Normandeau: M. le Président, venant d'un député qui fait partie d'une formation politique qui a imposé les fusions forcées au Québec et en particulier sur l'île de Montréal, M. le Président, on s'entend tous... on s'entend tous pour dire que le principe de la...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Un instant, un instant. Un instant, s'il vous plaît. Une personne à la fois. S'il vous plaît! Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Normandeau: M. le Président, je disais que le principe sacré de la démocratie municipale, ce n'est certainement pas un principe qu'a défendu le Parti

québécois. Et d'ailleurs je dirais même: C'est un principe plutôt élastique du côté du Parti québécois.

M. le Président, j'en profite...

Des voix: ...

Le Président: M. le député de Prévost, je vous demande votre collaboration. Vous n'avez pas la parole. Mme la ministre.

Mme Normandeau: Oui. M. le Président, je tiens à profiter de la question du député de Sainte-Marie—Saint-Jacques pour le rassurer sur le fait que Montréal, malgré les changements que nous souhaitons apporter, conservera son poids politique. La ville de Montréal, au sein de l'agglomération donc de Montréal, possède 87 % du poids démographique, qui se reflétera dans la règle de prise de décision au sein du conseil d'agglomération de Montréal, M. le Président.

● (10 h 50) ●

Le Président: En question principale, Mme la députée de Lotbinière.

Avenir de l'édifice de l'ancien hôpital psychiatrique Saint-Julien, à Saint-Ferdinand

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: Merci, M. le Président. Dans mon comté, il y a un hôpital qui s'appelle l'Hôpital Saint-Julien. Je vous exhibe ici une photo pour vous montrer que c'est un énorme bâtiment en excellent état et qui demeure vide depuis des années. Souvent, le gouvernement a manifesté l'intention de le démolir mais ce n'est pas fait.

Pourquoi, plutôt que de payer des en-lieu de taxes année après année, on ne dote pas la région d'une ressource pour aider à la reconversion ou à trouver un promoteur pour ce superbe bâtiment, joyau... c'est vraiment un joyau de L'Érable.

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, la députée sait très bien que c'est un dossier qui évolue depuis plusieurs années. J'en ai discuté longuement avec mes collègues, le ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, ses prédécesseurs également. On est en lien constant sur cette question.

La situation est très claire: il n'y a pas utilisation publique qui est prévue pour ce bâtiment-là. Il est remis pour disposition. Il y a cependant des parties du bâtiment qui vont être préservées, notamment des parties comme la chapelle et d'autres éléments importants. Le député de Richmond également est au courant. La buanderie également va être conservée. Tout ça est bien connu. Les travaux vont aller de l'avant pour la démolition du reste de l'établissement.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Lotbinière.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, le ministre confirme en cette Chambre qu'il entend démolir ce bâtiment malgré l'opinion de tous les intervenants du secteur, de la population de Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Sainte-Sophie-d'Halifax, qui s'y refuse catégoriquement?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Philippe Couillard

M. Couillard: M. le Président, au cours des années, on a entendu ça plusieurs fois, et, lorsqu'on attendait les projets, il n'y en avait pas, de projets. Il n'y en a jamais eu, de projets, autres que ceux qui demandaient qu'ils soient tous pris en charge par les fonds publics, et là la députée fait une autre demande de fonds publics pour les infrastructures, alors que son parti refuse d'investir dans les infrastructures. C'est assez paradoxal.

Le Président: En question principale, Mme la leader du deuxième groupe d'opposition.

Pénurie d'enseignants qualifiés

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: Merci, M. le Président. M. le Président, l'an dernier, à pareille date, le Parti québécois, par la voix du député de Vachon, s'était inquiété de la grave pénurie d'enseignants qualifiés, et on notait que cette réalité-là allait en s'accroissant. Nous avions d'ailleurs même réclamé un plan d'urgence de la part du ministre de l'Éducation, mais le ministre de l'Éducation avait choisi de repousser le problème, il nous avait même accusés de crier au loup. Et il avait ajouté qu'à 99 % des situations les postes étaient comblés, qu'il était sur une bonne piste, a-t-il dit.

Méchante bonne piste, M. le Président! Aujourd'hui, on apprend qu'il y a plus de 1 700 enseignants sans permis qui sont dans nos écoles. Ce n'est pas rien, c'est un record absolu. Alors, M. le Président, est-ce que la ministre a un plan, maintenant, d'urgence pour faire en sorte que cette situation-là soit résolue dès l'automne prochain?

Le Président: Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, je veux répondre à la leader de la deuxième opposition officielle pour lui dire que mon prédécesseur a justement pris des mesures l'an dernier. Oui, les mesures ont fonctionné, M. le Président. Les mesures ont fonctionné, parce que, s'il n'avait pas pris les mesures, la situation aurait été encore pire. Alors, M. le Président, la bonne nouvelle, c'est que maintenant il y a plus de 3 300 diplômés, chaque année, qui sortent des universités et qui vont combler ces besoins de pénurie. Et le problème se situe essentiellement dans deux matières: l'anglais

langue seconde et les sciences et la technologie. C'est à cet endroit-là, M. le Président, qu'il reste et subsiste encore quelques difficultés, mais nous croyons que d'ici 2008-2009 cette situation sera considérablement renouvelée... rétablie, plutôt, je m'excuse.

Cela dit, M. le Président, il est évident aussi que nous travaillons en très étroite collaboration avec les commissions scolaires concernées. Et, quand je dis «en très étroite collaboration», c'est par monitoring que nous faisons mensuellement...

Le Président: En conclusion.

Mme Courchesne: ...pour pallier à ces difficultés et apporter les solutions concrètes très rapidement.

Le Président: En question complémentaire, Mme la leader du deuxième groupe d'opposition.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, je suis très rassurée de savoir que les mesures ont fonctionné, puisqu'en 2005 il y avait 1 000 enseignants sans permis puis, cette année, il y en a 1 700. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné, M. le Président? C'est quoi, le plan? C'est quoi, le plan pour résoudre cette situation-là rapidement?

Le Président: Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, je viens de donner un élément de réponse à cette question-là. La pénurie et les tolérances qui ont augmenté se situent essentiellement dans deux matières: anglais langue seconde, sciences et technologie. Alors, M. le Président, il y a déjà des grands chemins qui ont été faits, parce que, sur l'ensemble du personnel enseignant, nous sommes en surplus de 327 en ce moment, et ce niveau de tolérance représente 2,7 % de l'ensemble, du total complet des effectifs en enseignement.

Alors, M. le Président, oui, effectivement nous allons, grâce aux mesures de mon prédécesseur, nous allons, d'ici un an, pouvoir corriger entièrement cette situation.

Le Président: En question...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! En question principale, M. le député de Mirabel.

Disponibilité de nouveaux manuels scolaires pour les élèves de secondaire III

M. François Desrochers

M. Desrochers: Merci, M. le Président. Il y a quelques semaines, ici, j'ai questionné la ministre de l'Éducation sur l'approbation par le ministère de l'Éducation des nouveaux manuels scolaires qui sont prévus pour le secondaire III dès septembre. Compte tenu qu'on arrive

actuellement à la fin des classes et que la préparation de la nouvelle année scolaire est déjà en préparation actuellement, est-ce que la ministre peut nous informer sur l'état actuel du dossier puis nous indiquer où on en est rendus actuellement?

Le Président: Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: M. le Président, ça me fera plaisir d'informer le député de Mirabel, pour la quatrième fois, de façon très précise, sur l'état de situation des manuels scolaires. Je le répète, M. le Président, pour la première et deuxième secondaire, les manuels devront être achetés par les commissions scolaires, puisque les enseignants les utilisent depuis maintenant deux ans, ils ont été à l'essai sur une période de deux ans. Donc, les manuels seront achetés.

Pour ce qui est de la situation pour le secondaire III, il y aura au moins quatre à cinq choix par matière, d'ici le mois d'août, et les enseignants auront encore une période de un an pour pouvoir faire l'essai de ces manuels, tel que le protocole d'entente entre l'association des éditeurs de manuels scolaires et les commissions scolaires et le ministère a été établi.

Alors, M. le Président, ça me fera plaisir de répondre à cette question-là aussi souvent que le député de Mirabel voudra la poser.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Mirabel.

M. François Desrochers

M. Desrochers: Merci, M. le Président. Pour la ixième fois, je réitère ma question à Mme la ministre: Il y a eu des vérifications qui ont été faites cette semaine dans les écoles, notamment autour de la Rive-Nord de Montréal, et actuellement, contrairement à l'engagement de la ministre, M. le Président, les documents ne sont toujours pas dans les écoles, dans la majorité des matières, et les guides pédagogiques non plus.

Nous sommes le 21 juin, les classes se terminent prochainement, est-ce que la ministre est consciente qu'en septembre la rentrée va être encore difficile pour les enseignants qui n'ont pas le matériel nécessaire pour faire le bon travail?

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, est-ce que l'Action démocratique manque de questions? C'est à toute évidence... c'est de toute évidence cette question-là qui...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

Une voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Un instant. Je vous demande votre collaboration. Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Courchesne: Alors, M. le Président, je le répète, première secondaire, tous les livres seront achetés; ça fait deux ans qu'ils ont le matériel en main, qu'ils les essaient. Troisième secondaire, M. le Président, c'est évident que le matériel, je l'ai dit à plusieurs reprises, sera dans toutes les commissions scolaires au mois d'août, au mois d'août, comme ça se fait à chaque année. Pourquoi, M. le Président? Parce que ça demeurera des livres à l'essai pour une période qui est justement normalement offerte gratuitement par les éditeurs, pour que les professeurs puissent justement prendre ces livres à l'essai. Il n'y a pas aucune société au Canada et ailleurs...

Le Président: Nous en sommes à la 11e question. Il n'y aura pas de questions complémentaires. En question principale, Mme la députée de Rosemont.

Vente par Hydro-Québec d'un placement dans Meiya Power Company Ltd

Mme Rita Dionne-Marsolais

Mme Dionne-Marsolais: Merci, M. le Président. M. le Président, la semaine dernière, le ministre des Ressources naturelles reconnaissait que les officiers d'Hydro-Québec avaient commis une faute grave en ne fournissant pas au conseil d'administration les informations requises au moment de la vente des actifs de Meiya Power. Il y a un problème croissant, M. le Président, de confiance envers les officiers d'Hydro-Québec, et la réputation d'Hydro-Québec va en souffrir si le gouvernement n'intervient pas rapidement.

Est-ce que le ministre a été informé des mesures que le conseil d'administration a prises envers les officiers d'Hydro-Québec qui ont abusé de la confiance des administrateurs de la société? Et comment entend-il s'assurer que ces sanctions soient en accord avec les règles de gouvernance de son propre gouvernement?

● (11 heures) ●

Le Président: M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Claude Béchar

M. Béchar: Oui, M. le Président. D'abord, tel que je l'ai mentionné à deux ou trois reprises la semaine dernière, on a écrit et demandé au conseil d'administration d'Hydro-Québec de prendre les mesures nécessaires pour justement nous produire dans les meilleurs délais un rapport qui va porter sur les mesures suivantes, les points suivants: les raisons qui expliquent le non-respect des règles établies à l'interne. Que ce soit bien clair, les règles sont là, elles existent, elles se situent dans la continuité du renouvellement des règles de gouvernance des sociétés d'État que nous avons mises en place comme gouvernement. Donc, pourquoi on n'a pas respecté ces règles-là? Deuxièmement, de voir à des mesures et nous proposer des mesures à mettre en place pour éviter que

des situations comme ça se reproduisent. Et, troisièmement, des actions prises ou à prendre à l'endroit des employés ayant manqué aux règles de régie interne.

Je lui ai dit, jeudi soir passé ou mercredi soir passé, lors des crédits, que nous ferions cette démarche-là. On l'a faite, on l'a inscrite au conseil d'administration de vendredi dernier d'Hydro-Québec. La réception a été bonne, ils vont nous produire le rapport tel que demandé, dans les meilleurs délais. Alors, on ne peut pas demander plus pour l'instant. On a demandé un rapport au conseil d'administration, ils ont un rôle à jouer en tant qu'administrateurs d'Hydro-Québec, nous souhaitons qu'ils le jouent, et ça, en toute transparence, en vertu des règles de gouvernance que nous avons établies. Et, au moment où le rapport sera déposé, il me fera plaisir de le rendre public et d'en parler.

Le Président: En question principale... Question...

Mme Lemieux: En vertu de l'article 214, est-ce que le ministre peut déposer la lettre dont il a fait mention et dont il a lu de larges extraits?

Le Président: M. le ministre?

M. Béchar: Avec grand plaisir.

Le Président: Alors, il y a consentement. Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt de la lettre que le ministre a citée?

Document déposé

Le document est déposé. En question principale, M. le député de Maskinongé.

Agrandissement de la piste de l'aéroport de Trois-Rivières

M. Jean Damphousse

M. Damphousse: Merci, M. le Président. M. le Président, on apprenait, dans les dernières semaines, que le gouvernement fédéral refuse de financer l'agrandissement de l'aéroport de Trois-Rivières, compromettant ainsi le développement économique et touristique de la Mauricie. Questionné par l'opposition, cette semaine, à la Chambre des communes, le ministre fédéral des Transports aurait refusé de confirmer qu'il entendait respecter sa promesse de mars dernier.

M. le Président, quelle démarche la ministre des Transports a entreprise auprès du ministre Lawrence Cannon, à ce jour, pour convaincre le gouvernement fédéral et ainsi permettre la réalisation tant attendue de l'agrandissement de la piste de l'aéroport de Trois-Rivières?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Mme la ministre des Transports.

Mme Julie Boulet

Mme Boulet: Alors, M. le Président, il semble que le député s'est trompé de Parlement. Alors, la question,

il faudrait qu'elle soit posée à Ottawa, je pense que ce serait plus pertinent.

Maintenant, il me fera plaisir, si la ville... ou à la limite si on fait des représentations, on peut discuter avec le ministre des Transports au fédéral, ça me fait plaisir. L'aéroport de Trois-Rivières est une infrastructure stratégique pour la région de la Mauricie, et, si on peut intervenir, si on peut aider, si on peut accompagner le gouvernement fédéral à faire des travaux à l'aéroport de Trois-Rivières, ça nous fera plaisir, M. le Président, d'être un partenaire.

Le Président: En question principale, M. le député de Jonquière.

Aménagement d'un seuil à la rivière aux Sables

M. Sylvain Gaudreault

M. Gaudreault: Oui, merci, M. le Président. Alors, le 18 juillet dernier, le gouvernement annonçait son intention d'aménager un seuil dans la rivière aux Sables pour faire suite aux inondations du Saguenay de juillet 1996, tel que le recommandait le rapport Nicolet.

Ça fera bientôt un an que cette annonce a été faite en grande pompe et personne n'a encore vu de grue dans la rivière aux Sables pour draguer le fond. Alors, les citoyens du Saguenay, de Jonquière, de Lac-Kénogami ont l'impression que le gouvernement joue avec leur sécurité.

Alors, M. le Président, quand la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune a-t-elle l'intention d'autoriser le démarrage des travaux?

Le Président: Alors, M. le ministre des Ressources naturelles.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le ministre.

M. Claude Béchard

M. Béchard: Oui, merci, merci, M. le Président. D'abord, d'abord, je dois dire que la question...

Des voix: ...

M. Béchard: Je demandais à mes collègues, s'il vous plaît, là... Mais d'abord, M. le Président, en ce qui concerne ce dossier-là, je dois dire que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de même que le ministère de l'Environnement, on a travaillé tout au long de l'année.

Présentement, au cours de 2007, par exemple, oui, il y a toute la question du décret qui est là, il y a les autorisations fédérales qui sont là aussi à avoir. Pour le mois d'août à octobre, on prépare tout ce qui concerne l'appel d'offres de services professionnels pour l'ingénierie, la préparation des plans et devis, la préparation des demandes d'autorisation, la réalisation des plans d'arpentage foncier. Par la suite, il y a l'énoncé d'envergure pour le seuil.

On joue quand même dans une rivière. On n'arrive pas là puis on dit: On part puis on fait tout. Mais on a la ferme volonté, la détermination d'agir et de

procéder aux travaux pour sécuriser les gens qui sont autour du lac et de faire en sorte que, sur un dossier qui de mémoire — parce que ma collègue de Jonquière en a parlé pendant longtemps aussi avant — n'avait pas été réglé très, très vite par le précédent gouvernement, nous, on va agir puis on va sécuriser la population.

Le Président: En question principale, M. le député de Beauce-Nord.

Abolition de l'obligation pour les automobilistes de suivre des cours de conduite

M. Janvier Grondin

M. Grondin: Merci, M. le Président. Alors que le bilan routier est toujours fort préoccupant, alors que le gouvernement est encore en train de chercher des solutions et s'en remet à des tables de concertation et à des groupes de travail, comment la ministre peut-elle expliquer que ça prend un cours de conduite pour une chaloupe avec un moteur de deux forces pour les pêcheurs et les chasseurs et que, depuis 10 ans, ce ne prend pas de cours de conduite pour conduire une auto qui roule à 200 km à l'heure?

Le Président: Mme la ministre des Transports.

Mme Julie Boulet

Mme Boulet: Alors, M. le Président, alors l'abolition de l'obligation de suivre des cours de conduite s'est faite en 1997, donc sous le précédent gouvernement. Alors, M. le Président, ce que je dis aux députés, aux collègues députés de l'ADQ, tout comme je lance l'invitation aux collègues du Parti québécois... M. le Président, on aura prochainement le dépôt du rapport de la Table québécoise sur la sécurité routière. Ça nous interpelle tous. On sait que 80 % des accidents, c'est dû à un comportement humain. Alors, j'espère qu'on sera capables de s'élever au-dessus de la partisanerie politique, j'espère qu'on sera capables de travailler tous ensemble pour apporter des solutions, des avenues qui vont nous permettre d'améliorer le bilan routier au Québec et de faire en sorte qu'on ne se retrouve plus avec 717 décès, une augmentation de 9 % par rapport aux cinq dernières années, M. le Président. Alors, il est temps qu'on agisse, et notre gouvernement agira de façon responsable.

Le Président: Alors, ceci met fin à la période de questions et de réponses orales.

Votes reportés

Rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière 2007-2008

Nous en sommes maintenant aux votes reportés. Votes reportés. Alors, tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur le rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits supplémentaires n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Châteauguay), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), Mme Courchesne (Fabre), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Couillard (Jean-Talon), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Dubourg (Viau), Mme Charlebois (Soulanges), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme James (Nelligan), M. Whissell (Argenteuil), M. Arcand (Mont-Royal), M. Reid (Orford), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Pelletier (Chapleau), M. MacMillan (Papineau), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Clermont (Mille-Îles), M. Cholette (Hull), Mme Thériault (Anjou), M. Vallières (Richmond), M. Gautrin (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Auclair (Vimont), Mme Vallée (Gatineau), M. Tomassi (LaFontaine), M. Ouellette (Chomedey)...

Le Président: S'il vous plaît! Un instant! Mme la députée, si vous voulez vous retirer. Le vote a été demandé. Vous reviendrez après. S'il vous plaît! Vous pouvez poursuivre.

Le Secrétaire adjoint: ...M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Gonthier (Mégantic-Compton).

M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Lemieux (Bourget), M. Legault (Rousseau), M. Girard (Gouin), M. Bergeron (Verchères), Mme Doyer (Matapédia), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bouchard (Vachon), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), Mme Lapointe (Crémazie), M. Curzi (Borduas), Mme Malavoy (Taillon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Pagé (Labelle), M. Gaudreault (Jonquière), M. Cousineau (Bertrand), M. Deslières (Beauharnois), M. Dufour (René-Lévesque), M. Pelletier (Rimouski), M. Trottier (Roberval), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Bérubé (Matane).

Le Président: Alors, que les députés qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Proulx (Trois-Rivières), M. Taillon (Chauveau), Mme Lapointe (Groulx), M. Camirand (Prévost), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre), M. Desrochers (Mirabel), M. Benoît (Montmorency), M. Merlini (Chambly)...

Le Président: Un instant! Mme la députée, si vous voulez vous retirer. Le vote avait été demandé, et vous n'étiez pas là. Alors, vous pouvez poursuivre.

● (11 h 10) ●

Le Secrétaire adjoint: ...M. Benjamin (Berthier), M. Domingue (Bellechasse), M. Deschamps (Saint-Maurice), M. De Martin (Huntingdon), M. Légaré (Vanier), M. Francoeur (Portneuf), M. Therrien (Terrebonne), M. Roy (Montmagny-L'Islet), Mme Morissette (Charlesbourg),

M. Diamond (Marguerite-D'Youville), Mme Roy (Lotbinière), M. Bonnardel (Shefford), M. Gingras (Blainville), M. Lévesque (Lévis), Mme Grandmont (Masson), M. Dampousse (Maskinongé), M. Auger (Champlain), M. Schneeberger (Drummond), M. Beaupré (Joliette), M. Charbonneau (Johnson), M. Laporte (L'Assomption), Mme Leblanc (Deux-Montagnes), M. Gosselin (Jean-Lesage), Mme Méthé (Saint-Jean), M. Riedl (Iberville), M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), M. Dorion (Nicolet-Yamaska), Mme Roy Verville (La Prairie), M. Morin (Beauce-Sud).

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: M. le Président, avec le consentement, si c'était possible de permettre à la députée de La Pinière de joindre sa voix et, rétroactivement, au député de Chutes-de-la-Chaudière.

Le Président: Mme la députée, Mme la leader.

Mme Lemieux: M. le Président, la députée de Rouyn-Noranda.

Le Président: Alors, consentement pour permettre à la députée de Rouyn-Noranda et le député de Chutes-de-la-Chaudière... Mme la députée, alors, je tiens à aviser que, quand un vote est demandé, ceux qui sont à l'intérieur ne peuvent pas sortir et ceux qui sont à l'extérieur ne peuvent pas entrer. Alors, si vous voulez demander ceux qui sont pour cette motion.

Le Secrétaire adjoint: Mme Houda-Pepin (La Pinière), Mme Morasse (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

Le Président: Ceux qui sont contre cette motion.

Des voix: ...déjà voté.

Le Président: Non. Vous ne pouvez pas sortir quand vous avez déjà voté. Alors, est-ce qu'il y a des abstentions?

Des voix: ...

Le Président: Alors, ces règles sont pour tous les députés. Alors, M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour:	67
Contre:	40
Abstentions:	0

Le Président: Alors, le rapport est adopté. Est-ce qu'il y a consentement pour procéder immédiatement à la présentation et à l'adoption du projet de loi de crédits? Est-ce qu'il y a consentement? Consentement.

Projet de loi n° 15

Présentation, adoption du principe et adoption

En conséquence, Mme la ministre des Finances, des Services gouvernementaux, ministre responsable de

l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 15, Loi n° 2 sur les crédits, 2007-2008, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi proprement dit.

Mise aux voix

Cette motion est-elle adoptée? Adopté sur...

M. Proulx: ...qu'on pourrait faire le même vote, M. le Président. Par appel nominal, mais on appliquerait le même vote qu'on a fait s'il y a consentement de...

Le Président: Alors, avec le même vote? Alors, le projet de loi n° 15, Loi n° 2 sur les crédits, est donc adopté avec le même vote précédent. M. le premier ministre.

Motions sans préavis

M. Charest: M. le Président, j'ai aujourd'hui plusieurs propositions à formuler à l'Assemblée sur des officiers qui sont nommés par l'Assemblée nationale aux deux tiers, selon nos règles. Et les propositions que je vous soumets aujourd'hui auront fait l'objet des consultations habituelles. Alors, je vais vous les présenter dans l'ordre. D'abord:

Nommer M. Gaétan Cousineau membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

«Que, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne, M. Gaétan Cousineau, directeur général de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, soit nommé membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans, à compter du 17 [décembre] 2007, en remplacement de M. Pierre Marois.»

Mise aux voix

Le Président: Alors, je vais mettre aux voix la motion de M. le premier ministre. Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Châteauguay), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), Mme Courchesne (Fabre), Mme Houda-Pepin (La Pinière), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Couillard (Jean-Talon), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Dubourg (Viau), Mme Charlebois (Soulanges), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme James (Nelligan), M. Whissell (Argenteuil), M. Arcand (Mont-Royal), M. Reid (Orford), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Pelletier (Chapleau), M. MacMillan (Papineau), Mme Boulet (Lavolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Clermont (Mille-Îles), M. Cholette (Hull), Mme Thériault (Anjou), M. Vallières (Richmond), M. Gauthrin (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Marsan (Robert-Baldwin),

Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Auclair (Vimont), Mme Vallée (Gatineau), M. Tomassi (LaFontaine), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Gonthier (Mégantic-Compton).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Proulx (Trois-Rivières), M. Taillon (Chauveau), Mme Lapointe (Groulx), M. Camirand (Prévost), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre), M. Desrochers (Mirabel), M. Benoit (Montmorency), M. Merlini (Chambly), M. Benjamin (Berthier), M. Domingue (Bellechasse), M. Deschamps (Saint-Maurice), M. De Martin (Huntingdon), M. Légal (Vanier), M. Francoeur (Portneuf), M. Therrien (Terrebonne), M. Roy (Montmagny-L'Islet), Mme Morissette (Charlesbourg), M. Diamond (Marguerite-D'Youville), Mme Roy (Lotbinière), M. Bonnardel (Shefford), M. Gingras (Blainville), M. Lévesque (Lévis), Mme Grandmont (Masson), M. Dampousse (Maskinongé), M. Auger (Champlain), M. Schneeberger (Drummond), M. Beaupré (Joliette), M. Charbonneau (Johnson), M. Laporte (L'Assomption), Mme Leblanc (Deux-Montagnes), M. Gosselin (Jean-Lesage), Mme Méthé (Saint-Jean), M. Riedl (Iberville), M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), M. Dorion (Nicolet-Yamaska), Mme Roy Verville (La Prairie), M. Morin (Beauce-Sud).

M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Lemieux (Bourget), M. Legault (Rousseau), M. Girard (Gouin), M. Bergeron (Verchères), Mme Doyer (Matapédia), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bouchard (Vachon), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), Mme Lapointe (Crémazie), M. Curzi (Borduas), Mme Malavoy (Taillon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Pagé (Labelle), Mme Morasse (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière), M. Cousineau (Bertrand), M. Deslières (Beauharnois), M. Dufour (René-Lévesque), M. Pelletier (Rimouski), M. Trottier (Roberval), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Bérubé (Matane).

Le Président: Il y en a qui sont contre cette motion? Aucun. Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour:	107
Contre:	0
Abstentions:	0

Le Président: La motion est adoptée. M. le premier ministre.

Nommer Mme Hélène Grenier membre de la Commission d'accès à l'information

M. Charest: Alors, je propose, M. le Président: «Que, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Me Hélène Grenier soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Document déposé

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je propose qu'on inscrive le même résultat de vote, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le même vote? Consentement. La motion est donc adoptée. M. le premier ministre.

Nommer Mme Christiane Constant membre de la Commission d'accès à l'information

M. Charest: Je propose, M. le Président:

«Que, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Me Christiane Constant soit nommée de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section de la surveillance, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé» que je dépose.

Document déposé

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Même vote, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le même vote? Consentement. La motion est donc adoptée. M. le premier ministre.

Nommer Mme Anne Robert Payne membre de la Commission de la fonction publique

M. Charest: Alors, je propose:

«Que, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique, Me Anne Robert Payne, avocate plaidante au contentieux au ministère de la Justice, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 4 septembre 2007.»

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Vote.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le même vote? Consentement. La motion est donc adoptée. M. le premier ministre.

Constituer une liste de commissaires suppléants à la Commission de la fonction publique

M. Charest: Je propose:

«Que, conformément aux articles 121 et 122 de la Loi sur la fonction publique, soit constituée une liste de commissaires suppléants pour entendre les appels interjetés devant la Commission de la fonction publique en vertu des articles 33, 35 et 127 de cette loi, lorsqu'un surplus de travail le justifie, pour une période d'une année à compter des présentes: [donc,] Me Bernard Bastien, arbitre de grief et de différend; Me Francine Beaulieu, arbitre de grief; M. Pierre A. Fortin, arbitre de grief et médiateur; Me Jean-Guy Ménard, arbitre de grief et médiateur; M. Michel Poirier, ex-membre de la Commission de la fonction publique; M. Marc Poulin, arbitre de grief et médiateur.»

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Même vote, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le même vote? Consentement. La motion est adoptée.

Motions sans préavis. M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Souligner la Journée nationale des autochtones

M. Pelletier (Chapleau): Oui. Merci, M. le Président. Alors, M. le Président, j'aimerais présenter cette motion conjointement avec le député de Drummond et le député d'Ungava:

«Que l'Assemblée nationale [du Québec] souligne, à l'occasion du solstice d'été, aujourd'hui le 21 juin, la Journée nationale des autochtones et qu'elle reconnaisse l'apport de ceux-ci à la vie collective et à la diversité culturelle du Québec.»

● (11 h 20) ●

La Vice-Présidente: Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Fournier: Consentement pour que nous l'adoptions sans débat.

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Alors, cette motion est-elle adoptée sans débat?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Alors, nous sommes... Je crois qu'on m'a signalé tardivement une motion de M. le député de Borduas.

Souligner le 30^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française

M. Curzi: Mme la Présidente, je demande le consentement de cette Chambre pour présenter, conjointement avec la ministre de la Culture et des Communications et le député de Berthier, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne le 30e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française le 26 août 1977.»

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Borduas. M. le leader du gouvernement, y a-t-il consentement...

(Applaudissements)

La Vice-Présidente: Alors, je comprends, par les applaudissements, qu'il y a consentement...

M. Fournier: Pour que ce soit adopté sans débat.

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Sans débat. Alors, cette motion est adoptée. Nous sommes toujours... M. le leader du gouvernement.

Procéder à une consultation générale sur le projet de loi n° 9

M. Fournier: Oui, Mme la Présidente. Je fais motion:

«Que, conformément à l'article 146 du règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 19 septembre 2007;

«Que les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 août 2007;

«Que le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée [de ce] mandat.»

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader. Cette motion est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

La Vice-Présidente: Adopté. Alors, nous sommes maintenant aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Mme la Présidente, j'avise cette Assemblée que la Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader. Alors, aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

M. Fournier: Mme la Présidente, permettez-moi, à ce moment-ci et tel que prévu à l'article 86 de notre règlement, d'informer les membres de cette Assemblée qu'il est de notre intention de rappeler la Commission de l'aménagement du territoire les 26, 27 et 28 juin prochains afin que cette dernière puisse poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale. Les membres de la commission seront donc convoqués par leur président, qui aura reçu un avis à cet effet en vertu de l'article 147 du règlement.

Affaires du jour

La Vice-Présidente: Très bien. Alors, la période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je vous demanderais d'appeler l'article 9, Mme la Présidente.

Projet de loi n° 21

Adoption

La Vice-Présidente: Alors, à l'article 9, Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose l'adoption du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 22 du règlement prévoyant qu'un projet de loi présenté après le 15 mai 2007 ne peut être adopté avant le 23 juin 2007? Y a-t-il consentement? Y a-t-il des interventions? Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Mme Line Beauchamp

Mme Beauchamp: Merci, Mme la Présidente. Nous en sommes donc à la dernière étape pour l'adoption du projet de loi n° 21 qui modifie le projet de loi n° 23, qui, je vous le rappelle, est un projet de loi qui permettait notamment — parce que c'est un projet de loi qui a beaucoup de vertus — la loi n° 23 permet notamment, en fait oblige même à l'agrandissement du parc du Mont-Orford ainsi qu'à des travaux d'entretien et, je dirais même, de réparation de la montagne, et donc c'est un projet de loi qui, selon nous, a ses vertus et qu'il faut maintenir.

Maintenant, les modifications que nous avons étudiées ensemble nous permettent finalement, comme gouvernement, bien sûr, de passer de la parole aux actes en confirmant, en scellant les engagements pris au nom du gouvernement du Québec, le 7 mai dernier, dans ce dossier. Je vous rappelle donc, Mme la Présidente, que, le 7 mai dernier, au nom du gouvernement, j'ai annoncé que nous mettions fin à l'appel d'offres public pour la vente des terres affectées au centre de ski et au terrain de golf, que nous tenions à maintenir la loi n° 23, qui garantissait de procéder à l'agrandissement du parc et à la restauration de la montagne, et également que l'on

confiait à la MRC de Memphrémagog la responsabilité de développer, d'établir le plus large consensus possible autour d'un projet régional qui allait permettre, je dirais, notamment le développement économique, touristique, environnemental de la région mais avec un souci de permettre également l'exploitation rentable du centre de ski et du terrain de golf.

La loi qui est devant nous donc confirme les principes émis le 7 mai dernier, fait en sorte que nous retirons de la loi n° 23 tous les articles où il était mentionné les principes de la vente de ces terres. Donc, je tiens ici à souligner que nous en arrivons à cette conclusion, qui reflète un consensus que je crois vraiment très heureux, consensus en cette Assemblée nationale, nous y arrivons au nom de compromis que chacun d'entre nous a dû faire. Je vais vous les rappeler.

À juste titre et avec, je pense, beaucoup d'humilité, le député de Verchères mentionnait, hier... Je disais qu'avec beaucoup d'humilité mais beaucoup de transparence le député de Verchères mentionnait, hier, qu'à l'entrée de cette Chambre il avait déposé un projet de loi souhaitant l'abrogation de la loi n° 23. Et, avec beaucoup de transparence, il disait, hier: J'ai posé ce geste, mais aujourd'hui je suis à l'aise de voter pour la loi n° 21, je fais un compromis, mais je pense que c'est au nom de, entre autres... — et je vous laisserai plus tard, sûrement... je ne veux pas déformer vos paroles — mais c'est un compromis que je fais au nom de dire que la solution doit maintenant arriver dans la région.

Je tiens à mentionner que le député de Montmagny-L'Islet, mon vis-à-vis de l'opposition officielle, a dû aussi faire un compromis, que je salue, puisque je sais que, pour lui, personnellement, il serait important que la région en arrive à la conclusion qu'il faut réintégrer les terres dans le parc du Mont-Orford. C'est un compromis qu'il fait, puisque le projet de loi n'arrive pas tout de suite à cette conclusion puisqu'on s'est mis d'accord pour dire: Bien, faisons en sorte que la région fasse ses travaux, et, si la région en arrive à cette conclusion, oui, l'Assemblée nationale prendra la décision de réintégrer les terres dans le parc national.

De mon côté, nous faisons le compromis suivant. Au moment de l'annonce, le 7 mai dernier, je ne croyais pas qu'il était nécessaire de rouvrir la loi n° 23, je considérais que l'engagement du gouvernement était suffisant, que les principes étaient clairs, mais je réalise aujourd'hui qu'on doit faire ce compromis au nom d'instaurer un climat très serein de discussion dans la région et permettre finalement que la table de concertation mise en place vraiment fonctionne au mieux, dans un climat clair, des règles du jeu extrêmement claires.

Je termine, Mme la Présidente, sur deux éléments. Premièrement, ensemble, nous pouvons maintenant porter notre regard sur l'avenir, l'avenir, là — et l'avenir, ce n'est pas si lointain: Dans les prochains mois, qu'est-ce qui arrive? Premièrement, réjouissons-nous, nous avons les crédits, grâce à la complicité de la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, que je salue, nous avons les crédits pour procéder à l'agrandissement du parc du Mont-Orford. Nous avons aussi les crédits pour procéder, tel que nous l'oblige la loi n° 23, à la restauration de la montagne.

Dans les prochains mois également, la table de concertation, officialisée hier, lors d'une réunion de la

MRC de Memphrémagog, la table de concertation donc va commencer ses travaux avec le support financier du gouvernement: 100 000 \$ par année, sur deux ans. Et également, donc, je souhaite, quand je porte mon regard sur l'avenir, que les travaux de cette table de concertation soient les plus fructueux possible et que la région établisse son large consensus pour établir finalement l'avenir de ces terres et l'avenir d'un projet récréotouristique comprenant notamment la rentabilité et la survie du centre de ski et du terrain de golf.

Mes derniers mots sont des mots de remerciement très sincères à mes vis-à-vis, le député de Montmagny-L'Islet et le député de Verchères. Je l'ai souligné, ce consensus aujourd'hui établi à l'Assemblée nationale autour du dossier du mont Orford, c'est au nom de compromis que chacun d'entre nous nous avons dû faire. Mais je pense que pour le moment les choses sont pour le mieux pour la région, puisque maintenant la région pourra décider de l'avenir de ses installations.

Mais je termine, Mme la Présidente, en soulignant l'écoute, l'attention et les bons conseils du député d'Orford. Je tiens à souligner que, dans ce dossier, il est à l'écoute de sa population, il est à la recherche de solutions. Et, comme je le mentionnais hier soir, Mme la Présidente, les bons conseils du député d'Orford, grand défenseur de sa population, m'ont guidée tout au long de ce processus. Merci encore à tous ceux qui nous ont accompagnés dans les travaux pour l'adoption de ce projet de loi. Merci, Mme la Présidente.

● (11 h 30) ●

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre. Y a-t-il d'autres interventions? M. le député de Montmagny-L'Islet et porte-parole de l'opposition officielle en matière de faune et de parcs nationaux.

M. Claude Roy

M. Roy: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Hier soir, en comité plénier, on a quand même fait des commentaires concernant le mont Orford. Aujourd'hui, on arrive à une grande conclusion, et la conclusion finale, c'est que la population de la province de Québec a conservé des terres qui sont uniques par leur patrimoine, par leur histoire et par le cœur que les gens avaient mis dans cette région-là. La province de Québec est gagnante. Les concitoyens et concitoyennes ont enfin compris que la démocratie peut gagner et que, si les gens discutent avant d'établir de grands projets, on n'aurait pas de grandes mésaventures.

Je pense que maintenant, où on a à tirer une leçon de tout ça, c'est qu'avant d'entreprendre des mégaprojets qui vont toucher l'environnement et la nature on se doit de demander aux gens qui connaissent ça qu'est-ce qu'ils en pensent, s'interroger sur le milieu local, non pas faire ça d'une façon trop drastique, s'interroger sur la vision que les gens ont à long terme de leur patrimoine. Et, si on se vante à l'étranger d'avoir un des plus beaux pays du monde, il faut quand même être fiers et avoir le potentiel et le cœur pour vouloir le conserver.

Si on est déconnectés de la réalité et que nos propos vont bien au-delà de nos gestes, on va toujours arriver à des grandes mésaventures comme on a connues. Je considère que ça a été non pas une grande page d'histoire,

mais un moment important au Québec, où un consensus de la population, un grand nombre d'habitants se sont ralliés derrière une grande cause, et ont partagé, et ont transmis avec leur cœur, leurs émotions ce que représentait la région, la région et le mont Orford.

Aujourd'hui, on n'a pas eu besoin de passer par une autre grande législation. On n'a pas eu besoin d'arriver à de grands compromis. On a simplement porté des voix. Et pour ça je remercie encore une fois mon collègue du PQ, qui m'a quand même appuyé dans cette démarche-là. Et, dès le départ, quand on m'a confié le mandat, quand mes confrères m'ont confié le mandat de défendre les intérêts du parc du Mont-Orford, j'avais déjà transmis les prémisses de base, en ce qui me concerne, sur la possibilité d'amender cette loi-là et de redonner aux gens de la région un peu d'espoir. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'épée de Damoclès sur la tête. Ils ont enfin l'arrêt de la vente. Et, si, dans un consensus régional, ils déterminent que, cette montagne-là, ils doivent la concerner avec la pureté, ils demanderont à la ministre de faire le grand geste final, et ce qu'elle s'est engagée à faire. Donc, je salue ce geste-là.

Et je remercie tout le monde qui, à travers la province de Québec, ont suivi cette grande saga du mont Orford et qui avec de la patience ont su comprendre et attendre les résultats qu'on a aujourd'hui. Donc, à la population de la province de Québec, on vous redonne enfin vos terres, on vous redonne enfin vos droits, et de grâce continuez à vous battre pour les conserver. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Montmagny-L'Islet. Je cède maintenant la parole à M. le député de Verchères et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement et de parcs.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, merci, Mme la Présidente. C'est effectivement la suite de ce dont nous avons discuté hier soir. Comment expliquer, comment exprimer la satisfaction de voir cette Chambre corriger aujourd'hui ce que je considère être une erreur, celle d'avoir procédé trop rapidement, avec improvisation, avec précipitation, dans un dossier qui méritait qu'on prenne le temps puis qu'on puisse essayer de développer un consensus? C'est quand même extraordinaire, Mme la Présidente, qu'en l'espace de quelques heures nous ayons réussi à trouver un consensus dans un dossier, alors que ce même dossier a suscité des déchirements, a suscité de la controverse pendant plus d'une année. C'est donc dire qu'il est possible, lorsqu'on fait preuve d'un peu d'ouverture, lorsqu'on s'assoit, lorsqu'on se donne la peine d'écouter les arguments des uns et des autres, de trouver une solution.

Et la ministre faisait référence tout à l'heure, et je veux insister là-dessus, sur le fait qu'il a fallu faire des compromis. Il a fallu faire des compromis. Il lui a fallu faire des compromis en son nom et au nom de son gouvernement. Il a fallu à mon collègue de Montmagny-L'Islet faire des compromis en son nom personnel et au nom de son parti. Jusqu'à ce moment-là, nous ne réclamions, du côté de l'ADQ, que l'invocation de l'article 18 permettant à la ministre de réintégrer les terres dans le parc national du Mont-Orford, oubliant de ce fait l'aspect juridique

voulant qu'il y a toujours, dans la loi n° 23, des articles qui prévoyaient la vente des terres visées et des installations récréotouristiques. L'ADQ a finalement réalisé ce fait et a accepté que nous puissions retirer cela de la loi n° 23. Il y a donc des compromis également du côté de l'ADQ. De notre côté, nous demandions l'abrogation pure et simple de la loi n° 23. Le projet de loi n° 190 est toujours au feuillet. Il est toujours au feuillet pour signifier qu'il reste encore des étapes à franchir.

Mme la ministre disait tout à l'heure: La loi n° 23 a ses vertus. Et elle invoquait, comme vertus de la loi, le fait qu'elle permette l'agrandissement du parc national du Mont-Orford et la préservation, la protection de la montagne et de ses écosystèmes. Fort bien. Mais la ministre sait pertinemment qu'elle n'a nul besoin de cet artifice législatif pour procéder à l'agrandissement de quelque parc national que ce soit, le parc national du Mont-Orford compris, et qu'elle n'a nul besoin de cet artifice législatif pour assurer la protection de la montagne et sa préservation, puisqu'elle détient déjà les outils réglementaires et législatifs dont elle a besoin pour ce faire. S'il y a des vertus dans la loi n° 23, elles sont tout autres et elles se retrouvent également au niveau des annexes quant à l'intégration immédiate d'un certain nombre de terrains dans le parc national du Mont-Orford et la disposition, excusez-moi l'anglicisme, mais de «fast track», de procédure accélérée, pour procéder à l'agrandissement sans avoir à recourir à des consultations publiques.

Cela étant dit, ça laisse bien peu de choses dans la loi n° 23, mais ce que ça laisse cependant, et ça, c'est l'un des éléments de nos préoccupations, ça laisse la possibilité ou du moins ça laisse, dans la loi n° 23, la définition des paramètres de ce que pourrait être un projet de loi... un projet, dis-je, qui fasse consensus au niveau de la région. À l'annexe E de la loi n° 23, on retrouve ces paramètres. La ministre dit, répète, elle l'a répété hier, que cette annexe est modifiable par règlement et qu'elle entend le modifier lorsque la table de concertation aura fait état du projet qui pourrait faire consensus. Je salue cette annonce faite par la ministre.

Je l'ai dit hier et le répète aujourd'hui, je n'ai aucune raison de mettre en doute la parole et la bonne foi de la ministre, mais je n'ai aucune idée de qui occupera le siège de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans deux ans. Je ne sais pas si la personne qui occupera cette fonction sera en mesure ou voudra se conformer avec cet engagement pris par la ministre. C'était la même crainte qui nous amenait à demander le retrait des articles relatifs à la vente de ces terrains de la loi n° 23. Donc, il y a, encore là, un geste à poser. Il y a des choses qui restent à faire.

Je le disais hier, je le répète aujourd'hui, il y a des gens qui pensent qu'aucun régime de protection, quel qu'il soit, ne parviendra jamais à assurer à ces terrains le même niveau de protection que celui dont ils jouissaient lorsqu'ils faisaient partie du parc national du Mont-Orford et demandent donc la réintégration de ces terres dans le parc national du Mont-Orford. La ministre, encore une fois, dans un geste d'ouverture, a annoncé qu'elle n'était pas fermée à cette idée si tel était le désir de la région.

● (11 h 40) ●

Là où il y a encore désaccord, c'est que la ministre semble dire que, s'il devait y avoir réintégration

avant la conclusion des travaux de la table de concertation, ça signifierait, à toutes fins utiles, la fin des activités récréotouristiques. Je récusé cet argument, je suis en désaccord. Je dis simplement à la ministre: Laissons la table de concertation travailler et, si, au termes des travaux de la table de concertation, il y a une nécessité d'apporter des amendements, des modifications législatives pour faire en sorte de permettre un cadre qui corresponde avec le projet qui aura été développé au niveau de la région, nous le ferons. Il y a une ouverture de notre côté et il y a une ouverture, j'en suis persuadé, du côté de l'ADQ pour aller dans ce sens-là.

Donc, tout cela pour dire, Mme la Présidente, qu'il y a un compromis aujourd'hui. Il y a un compromis, et je pense qu'il faut saluer le travail de tout un chacun, de toute une chacune, si vous me permettez l'expression, en cette Chambre, jusqu'à présent. Il y a du travail positif qui s'est fait sur la base de compromis consentis par chaque formation politique. Donc, il y a une certaine harmonie, il y a un esprit de concertation. Aussi ai-je été un peu surpris d'entendre le chef de l'opposition, il y a quelques instants, vouloir s'attribuer les mérites de ce qui se passe ici, aujourd'hui. De façon plus modeste, le député de Montmagny-L'Islet faisait un peu la même chose, il y a quelques instants, en disant qu'il avait pu compter sur mon appui dans ses démarches.

Je me permets, Mme la Présidente, de faire ici une petite mise au point qui s'impose. Dans ce dossier, la position des uns et des autres a toujours été relativement claire. Celle de l'ADQ, depuis le début, a été on ne peut plus évasive. Lorsqu'il s'est agi de voter sur le projet de loi n° 23, ils ont voté contre. Lorsqu'il s'est agi de voter sur l'abrogation de la loi n° 23, ils ont voté contre. Donc, ils étaient ni pour ni contre, bien au contraire. Lorsqu'il s'est agi de faire suite à l'annonce de la ministre, ils ont annoncé qu'ils déposeraient une motion pour mettre un terme à l'appel d'offres, ce qui a donné lieu, paraît-il, d'après eux, à l'annonce du 7 mai dernier. Or, cette motion n'aurait pas pu être débattue, en vertu des règles de cette Chambre, avant l'annonce qu'a faite la ministre le 7 mai dernier. Et, la semaine dernière, la seule chose que demandait l'ADQ, c'était à la ministre d'invoquer l'article 18 de la loi n° 23 pour réintégrer les terres dans le parc national du Mont-Orford. Il est donc pour le moins indécent, Mme la Présidente, d'entendre les gens de l'ADQ s'attribuer le mérite de ce qui se passe ici, aujourd'hui.

Je ferme la parenthèse, Mme la Présidente, simplement pour dire que, la ministre l'a souligné, il s'agit d'un compromis, d'un compromis qui est à l'honneur de tout le monde ici, en cette Chambre, et je ne voudrais pas que d'aucun puisse prétendre qu'il y en a qui ont plus de mérite que d'autres au terme de ce processus.

Alors, Mme la Présidente, je termine en disant simplement qu'il est quand même curieux, qu'il est quand même curieux de constater que nous en revenions, aujourd'hui, au fond à une formule qui aurait fort bien pu être développée en juin dernier, de l'année dernière. Nous avons donc fait une longue, vaine et pénible circonvolution pour en arriver où nous sommes aujourd'hui. Ça a même occasionné, suscité le départ d'un ministre, d'un ministre au sein du gouvernement libéral, Thomas Mulcair — qui fait actuellement beaucoup de bruit au sein du NPD fédéral. Ça a occasionné son départ parce

qu'il était, lui, opposé au projet de loi que le gouvernement désirait enfoncer dans la gorge des Québécoises et des Québécois.

Et il aura fallu l'arrivée d'une nouvelle ministre en poste, un gouvernement minoritaire, au terme de longues démarches, au terme d'une opposition populaire remarquable, au terme d'un mouvement, dans la région, qui ne s'est pas démenti depuis, pour finalement voir les améliorations — et je parle d'améliorations parce que tout n'est pas terminé — les améliorations auxquelles nous assistons aujourd'hui et auxquelles nous avons assisté le 7 mai dernier. Je veux saluer la ministre pour le travail qui a été fait jusqu'à présent. Je l'assure de ma collaboration pour la suite des choses et espère que nous pourrions continuer à discuter dans le meilleur intérêt des gens de l'Estrie, du Québec tout entier et du réseau des parcs nationaux du Québec qui constituent des véritables joyaux dans le patrimoine collectif des Québécoises et des Québécois.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Verchères. Oui, M. le député d'Orford.

M. Pierre Reid

M. Reid: Oui. Merci, Mme la Présidente. Je désirerais faire une brève intervention. Dans un premier temps, je rappellerai que, lors de mon discours inaugural, j'ai beaucoup insisté sur le fait que la répartition des députés à l'Assemblée nationale nous offrait une opportunité de travailler en collaboration. Je n'ai pas toujours vu cette collaboration, mais je veux souligner aujourd'hui que ce projet de loi résulte effectivement... l'entente d'une belle collaboration qui correspond exactement à ce que la population nous demande de faire, alors qu'on nous a répartis en presque trois parties égales dans le Parlement et que nous ne pouvons que travailler ensemble pour réaliser des choses comme celle qui se passe ce matin. Bel exemple de collaboration, bel exemple d'ouverture et une belle preuve aussi que la collaboration ne nécessite pas que nous soyons tous d'accord, elle nécessite simplement que nous fassions des compromis pour le bien de la population, et la population dont il s'agit aujourd'hui, c'est la population de ma région et de mon comté.

Et, Mme la Présidente, je voudrais remercier tous mes collègues de l'Assemblée nationale, parce que tous mes collègues sont concernés, pour cette ouverture et cette collaboration envers les gens de mon comté qui ont besoin de ce climat serein pour pouvoir travailler pendant les deux prochaines années et arriver à la meilleure solution possible. Je voudrais également en particulier, Mme la Présidente, et je terminerai là-dessus, remercier évidemment ma collègue ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je voudrais remercier aussi chaleureusement le député de Verchères et je voudrais aussi chaleureusement remercier le député de Montmagny-L'Islet pour leur ouverture envers les gens de ma région. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député d'Orford. Y a-t-il d'autres intervenants? Mme la ministre, souhaitez-vous répliquer? Très bien.

Alors, le projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques, est-il adopté?

Mme Lemieux: Je demande... Mme la Présidente, vote par appel nominal.

La Vice-Présidente: Le vote par appel nominal est demandé. Qu'on appelle les députés.

● (11 h 48 — 12 h 1) ●

Le Président: Mme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs propose l'adoption du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques. Alors, y a-t-il consentement pour déroger... Oui.

Mise aux voix

Alors, ceux qui sont pour cette motion veuillez bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Châteauguay), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata), Mme Courchesne (Fabre), Mme Houda-Pepin (La Pinière), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Couillard (Jean-Talon), M. Dupuis (Saint-Laurent), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Dubourg (Viau), Mme Charlebois (Soulanges), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme James (Nelligan), M. Whissell (Argenteuil), M. Arcand (Mont-Royal), M. Reid (Orford), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Pelletier (Chapleau), M. MacMillan (Papineau), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Clermont (Mille-Îles), M. Cholette (Hull), Mme Thériault (Anjou), M. Vallières (Richmond), M. Gauthrin (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Auclair (Vimont), Mme Vallée (Gatineau), M. Tomassi (LaFontaine), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Gonthier (Mégantic-Compton).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Proulx (Trois-Rivières), M. Taillon (Chauveau), Mme Lapointe (Groulx), M. Camirand (Prévost), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Caire (La Peltre), M. Desrochers (Mirabel), M. Benoit (Montmorency), M. Merlini (Chambly), M. Benjamin (Berthier), M. Domingue (Bellechasse), M. Deschamps (Saint-Maurice), M. De Martin (Huntingdon), M. Légaré (Vanier), M. Francoeur (Portneuf), M. Therrien (Terrebonne), M. Roy (Montmagny-L'Islet), Mme Morissette (Charlesbourg), M. Diamond (Marguerite-D'Youville), Mme Roy (Lotbinière), M. Bonnardel (Shefford), M. Gingras (Blainville), M. Lévesque (Lévis), Mme Grandmont (Masson), M. Damphousse (Maskinongé), M. Auger (Champlain), M. Schneeberger (Drummond), M. Beaupré (Joliette), M. Charbonneau (Johnson), M. Laporte (L'Assomption), Mme Leblanc (Deux-Montagnes), M. Gosselin (Jean-Lesage), Mme Méthé

(Saint-Jean), M. Riedl (Iberville), M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), M. Dorion (Nicolet-Yamaska), Mme Roy Verville (La Prairie), M. Morin (Beauce-Sud).

M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Lemieux (Bourget), M. Legault (Rousseau), M. Girard (Gouin), M. Bergeron (Verchères), Mme Doyer (Matapédia), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bouchard (Vachon), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), M. Simard (Richelieu), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Turp (Mercier), Mme Lapointe (Crémazie), M. Curzi (Borduas), Mme Malavoy (Taillon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Pagé (Labelle), Mme Morasse (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière), M. Cousineau (Bertrand), M. Deslières (Beauharnois), M. Dufour (René-Lévesque), M. Pelletier (Rimouski), M. Trottier (Roberval), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Bérubé (Matane).

Le Président: Il y en a qui sont...

Une voix: ...

Le Président: Oui.

Mme Lemieux: ...de Gaspé d'exprimer sa voix avec la nôtre?

Le Président: Il y a consentement? Consentement. M. le député de Gaspé.

Des voix: ...

Le Président: Il a annulé son avion.

Le Secrétaire adjoint: M. Lelièvre (Gaspé).

Le Président: Est-ce qu'il y en a qui sont contre cette motion? Aucun. Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour:	108
Contre:	0
Abstentions:	0

Le Président: Le projet de loi n° 21 est adopté à l'unanimité.

M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Bilan, remerciements et vœux

M. François Gendron

M. Gendron: Oui. Comme nous allons terminer dans quelques minutes cette première session d'un gouvernement minoritaire, il y a lieu de souhaiter, là, les vœux de Noël du campeur, alors.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Gendron: Et j'ai été désigné pour initier cette procédure.

Non, très sincèrement, je pense que les quelques remarques que je veux faire, c'est que nous avons eu à

vivre, dans cette présente session, une première, en apprenant les uns et les autres, chacune des formations politiques, à assumer nos responsabilités dans la nouvelle réalité politique que l'électorat nous avait désignée: un gouvernement minoritaire avec deux oppositions officielles.

Rapidement, moi, je veux tout simplement remercier celles et ceux qui ont eu d'abord à négocier un minimum d'outils d'accompagnement pour s'acquitter de notre nouvelle réalité, notre nouvelle responsabilité, et en ce sens je félicite l'ouverture du gouvernement parce que le gouvernement, même minoritaire, a eu effectivement une bonne ouverture pour nos prétentions, qu'à partir du moment où cette Assemblée reflétait la volonté populaire à peu près tiers-tiers-tiers au niveau des formations politiques il fallait nous outiller pour faire notre travail avec cette réalité-là. Et je remercie le gouvernement, qui l'a compris et qui nous a permis de progresser dans les échanges.

Je félicite également ma leader parlementaire qui a mené les négociations avec bien sûr toute l'équipe qui l'entoure, de bonnes négociations pour que nous puissions avoir les outils pour travailler, que ce soit sur le plan des effectifs humains ou des ressources pécuniaires requises pour faire un travail de parlementaires aguerris, comme c'est normal de le faire.

Je veux également remercier l'opposition officielle, même si ça leur a pris un peu de temps à comprendre cette réalité-là — je le dis comme je le pense, qu'est-ce que vous voulez, 36-41, l'écart est quand même assez mince. Et je me rappelle qu'au début il y avait plutôt un comportement que, si on avait pu être dans le bunker, ça avait l'air à... il y a des gens, là, qui pensaient qu'on n'avait plus notre place ici. Alors, je pense qu'on avait notre place ici parce que la population, la démocratie nous avait désigné une responsabilité. Très rapidement, on a démontré qu'on était capables de le faire.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier mes pairs d'abord de m'avoir permis d'exercer la responsabilité qui a été la mienne comme chef parlementaire intérimaire, alors merci beaucoup de votre confiance et de la discipline qui nous a marqués. Alors, merci beaucoup.

Je remercie également l'ensemble des parlementaires parce qu'ici, je le vis depuis longtemps, c'est un beau collège, il y a une belle fraternité, normalement. Il arrive quelques petits impairs, ce n'est pas le moment d'en rappeler quelques-uns, mais il est clair que règle générale il y a une belle fraternité. On a à travailler ensemble, on a tous une responsabilité, on a tous le même titre. Combien de fois j'ai rappelé à des gens: Pourquoi vous oubliez qu'on est député de? Et pour être député de — ça veut dire de notre circonscription — ça suppose que vous restez proches de cette réalité-là. Et, s'il y avait plus de collègues qui étaient toujours imprégnés fondamentalement de cette réalité-là, je pense qu'on pourrait faire davantage de travail parlementaire, toujours au service de nos commettants, parce que c'est ça qui devrait nous guider.

● (12 h 10) ●

Alors, je vais vous souhaiter des bonnes vacances. La session a été courte. Mais, de s'adapter à cette nouvelle réalité là, il y avait des choses importantes à tenir compte, et je pense que chacun des parlementaires a tenté de s'adapter à cette nouvelle réalité. Et je crois qu'on a servi globalement les intérêts de la population dans la

décision qu'on a eu à prendre par rapport à la suite des choses. Je me rappelle, moi, j'avais dit à mes pairs: Ce qui va me guider, c'est bien sûr nos principes, nos convictions, puis on les a réalisés hier avec l'adoption des crédits supplémentaires. Mais la première conviction, c'est qu'on avait trop souvent le message de l'électorat qui nous disait: Ce n'est pas le moment de retourner en élection, même si la réalité est celle qu'on a eu à arbitrer. Alors ça, ça m'a guidé et... À un moment donné, dans la vie, il faut hiérarchiser nos priorités et il faut mettre de l'ordre dans nos priorités. Et, si la première priorité est celle que le public nous indique le plus, c'est ça qui m'a guidé et c'est ça qui a guidé un certain nombre de parlementaires.

Alors, moi, je ne veux pas...

Une voix: ...

M. Gendron: Oui, c'est évident que je n'avais pas terminé, mais je ne veux pas être très long. Je veux remercier la présidence, qui fait, comme d'habitude, un excellent travail. D'ailleurs, on vous l'avait dit, quand on vous a élu à l'unanimité, qu'on avait confiance en vous, qu'on savait que vous aviez une expérience, vous avez une façon tout à fait personnelle de diriger ces travaux-là.

Et on remercie les collaborateurs. On remercie le personnel, parce que c'est toujours la même histoire, l'Assemblée nationale n'est pas que les 125 parlementaires, il y a tous les gens qui nous appuient, les gens qui sont dans toutes les fonctions, de la sécurité, l'accueil, ainsi de suite. On ne fera pas ça au complet, mais ces gens-là sont importants. Et je voudrais juste rappeler ce que M. Clinton nous disait hier, M. Clinton avait quand même un mot extraordinaire pour l'être humain en disant: Il est important de dire à des gens ce que tu es, toi, pour montrer l'importance de chacune des personnes. Et ça, ça inclut toute l'Assemblée nationale comme institution. On a besoin de tout ce monde-là pour s'acquitter le mieux possible. Alors, je souhaite bonnes vacances à ces gens-là.

Je souhaite bonnes vacances à tous les collègues parlementaires, parce qu'il faut revenir en forme à l'automne. Et là la vraie session majeure, importante, ça va être à l'automne. Parce qu'il s'est passé deux choses importantes: discours inaugural avec quelques orientations — parce que je ne veux pas recommencer — et un budget qu'on a eu à travailler dedans. Mais la session automnale sera la véritable session, là, pour faire avancer un certain nombre de législations et montrer aux Québécois qu'on a l'intention que ce Parlement-là fonctionne le temps qu'on décidera qu'il fonctionne.

Le Président: M. le chef de l'opposition officielle.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Alors, à mon tour, je veux dire quelques mots sur la fin de la session. Mes premiers seront pour remercier effectivement la présidence, incluant la présidence au sens large avec ses vice-présidents, et le personnel de l'Assemblée qui a... On a vécu une session intensive et intense. En fait, on est entrés très rapidement, et je pense à l'ensemble du personnel de

l'Assemblée aussi qui ont été sollicités par l'arrivée de plus d'une cinquantaine de nouveaux parlementaires, de nouveaux députés. Alors, je pense que tout le monde a été sollicité.

Quand je parle de nouveaux députés, évidemment, dans notre famille politique, il y en a eu plusieurs. Et, au moment de terminer cette session, je veux dire à chacun que c'est avec énormément de fierté et avec énormément d'émotion aussi, aujourd'hui, que je complète une session pour la première fois en formant l'opposition officielle. Et de voir l'énergie, de voir le cœur, de voir le dévouement, autant dans leurs comtés qu'à l'Assemblée nationale, que les députés — les quatre qui étaient avec moi au préalable mais les 36 nouveaux — ont mis... Et je pense qu'on a véritablement réussi à faire qu'à l'Assemblée nationale des idées, des convictions, des valeurs qui nous sont chères et auxquelles on croit comme organisation politique, comme famille politique ont pu prendre leur place sur la scène publique. Et je sais que, malgré ce qu'il a l'occasion de dire parfois, le premier ministre est bien conscient du caractère très constructif de l'opposition officielle de par les nombreuses suggestions dont il a su s'inspirer. Puis je m'en réjouis à chaque fois et je lui dis qu'on continuera à être une pépinière à bonnes suggestions dans toutes les occasions possibles.

Je veux aussi saluer le travail du chef de la deuxième opposition, qui, en cours de route, dans des circonstances exceptionnelles, a eu à... Évidemment, c'est le doyen de notre assemblée parlementaire, et il le sait que je le respecte beaucoup pour ses années de service et son côté terre à terre et humain. Et je pense qu'il a su, durant la session, faire son travail et relever le défi qui lui est arrivé d'une façon rapide et imprévue, et je veux le souligner.

On arrive à la fin de la session, je vais arriver à des vœux de la fête nationale. Mais, si le 24 juin est la fête nationale des Québécois, si ma mémoire est bonne, c'est aussi la fête, l'anniversaire personnel du premier ministre. Alors, je veux lui offrir mes meilleurs vœux d'anniversaire à l'occasion du 24 juin prochain et espérer qu'il aura l'occasion avec ses proches de célébrer ça pleinement. Alors, je vous souhaite un très joyeux anniversaire.

Et je veux aussi, évidemment, souligner... C'est la dernière fois qu'on peut parler à l'Assemblée nationale à quelques jours de notre fête nationale, la fête nationale des Québécois. Je vais faire un petit détour par l'événement qu'on a vécu hier, que le premier ministre présidait, l'Ordre national, où la remise des statuts de chevalier, d'officier et de grand officier de l'Ordre national nous fait voir... J'étais assis là, à la première rangée, et le premier ministre faisait le résumé des curriculum vitae, et ça nous donne un portrait absolument spectaculaire, autant ce qui peut se faire chez les Naskapis, au nord de Schefferville, que ce qui peut se faire dans nos hôpitaux par les plus grands génies de la médecine, que dans le domaine des arts, dans le domaine des affaires, du talent québécois, de la richesse qu'on a dans le Québec, d'une population qui veut, qui se débrouille, qui cherche des moyens d'améliorer notre sort collectif sur toutes les facettes de la vie, et, quand on a cet événement, l'Ordre national, on voit tout le potentiel qu'a le Québec. Je pense que c'est une inspiration à la veille de la fête nationale, justement.

Alors, ça m'amène à dire aux Québécois, à souhaiter aux Québécois une bonne fête nationale en 2007, une fête de la fierté, de la fierté de ce qu'on a accompli ensemble, mais de la fierté aussi des valeurs, des aspirations, des projets qui nous portent vers ce qu'on veut accomplir collectivement. Alors, à tous les Québécois, une bonne fête nationale, une très joyeuse, très heureuse fête nationale empreinte de fierté.

Et, en terminant, à tous les collègues qui... Je pense qu'il y en a quelques-uns qui sont comme moi, depuis le jour de l'An jusqu'à aujourd'hui, d'une pré-campagne à une campagne, à la mise en place d'un certain nombre de choses, à une session qui est vite devenue intensive, je pense que l'été et les vacances ne seront pas superflus. Alors, à tout le monde, aux familles de chacun, des vacances heureuses, reposantes, ressourçantes, et un bon été. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Merci, M. le Président. M. le Président, à quelques jours de la rentrée parlementaire, nous avons, je pense, chacun d'entre nous, le sentiment que nous allions être témoins d'un événement très important, que nous allions vivre ensemble, les 125 parlementaires, et tout le Québec en fait, un moment qui allait marquer l'histoire du Québec: la première fois dans ce siècle et depuis extrêmement longtemps de la présence d'un gouvernement minoritaire. Et donc on se questionnait sur la façon dont les choses allaient se dérouler. Et nous savions par contre intuitivement que le succès de la session actuelle allait dépendre de la bonne volonté de chacun. Et j'anticipais aussi que nous allions avoir beaucoup d'imprévu, que la session allait probablement nous faire vivre des émotions puis des moments que nous n'avions pas anticipés. Notre intuition collective ne s'est pas démentie.

Dès le premier jour, M. le Président, on a tous été émus par la décision du député de Pointe-aux-Trembles d'annoncer sa décision de quitter la chefferie du Parti québécois. Et je veux reprendre aujourd'hui, à cette dernière journée, les remarques qu'on a faites la première journée, lui dire à nouveau que nous lui souhaitons beaucoup de chance et que nous savons que c'est un moment important dans la vie du Parti québécois. Et nous anticipons évidemment, au retour de l'Assemblée nationale, la présence d'un nouveau chef pour la deuxième opposition officielle.

● (12 h 20) ●

Je veux également dire à quel point nous avons travaillé pour que ce Parlement fonctionne, et les réponses ne sont pas évidentes pour nous. Il m'arrive de temps en temps de rappeler aux collègues que tous les problèmes qui sont faciles à résoudre sont réglés par les gens qui sont autour de nous, que, si, nous, on est assis dans le fauteuil qui nous a été désigné, accordé par nos concitoyens, c'est parce qu'on va nous confier des problèmes où les réponses sont moins évidentes. Je ne sais pas combien de fois d'ailleurs on nous présente des enjeux, des choses à régler où, à l'analyse, on a comme l'impression — je dis bien «l'impression» parce que ce n'est pas vrai — qu'il n'y a que des mauvaises réponses.

C'est comme s'il n'y avait pas de bonnes solutions. Des fois, ça ressemble à ça, il faut travailler fort pour arriver aux bonnes solutions. Et plus on monte, plus on a de responsabilités, bien plus on est confrontés à ce genre de défi dans la vie. Puis il revient à nous, les 125 citoyens du Québec désignés, choisis par nos concitoyens, de trouver les meilleures réponses possible en tenant compte non seulement des intérêts des citoyens du Québec qui sont aujourd'hui contribuables, mais aussi en tenant compte des générations à venir.

Et ça me rappelle qu'on a une lourde responsabilité parce que, quand on prend la parole, nous, on parle non seulement en notre nom personnel, ça, c'est une chose qu'il faut apprécier dans le temps, on parle au nom de notre formation politique, on parle au nom de ceux qui nous ont élus, on parle au nom de l'opposition officielle, quand on est au gouvernement, on parle au nom du gouvernement, de l'État québécois. Et les parlementaires qui comprennent, qui ont saisi pleinement le sens de leurs responsabilités savent qu'à la limite ils parlent même au nom de générations à venir. C'est donc dire la lourde responsabilité que nous avons et le privilège que nous avons.

Je veux saluer les nouveaux parlementaires qui se sont joints à nous et vous dire que ce n'est pas vrai que toutes les rentrées parlementaires vont ressembler à ce que vous venez de vivre, mais certains de vos collègues vous envient parce que vous avez vécu une expérience exceptionnelle et très rare dans l'histoire politique du Québec.

Je veux remercier le personnel de l'Assemblée, M. le Président, qui nous seconde avec beaucoup de rigueur dans ce que nous faisons. Ce serait impossible pour nous de remplir nos obligations sans avoir autour de nous des gens d'une très grande compétence, incluant M. Côté, incluant le personnel de la table, qui nous secondent dans nos tâches. Je veux remercier les personnels qui entourent les parlementaires à tous les jours et qui travaillent jour et nuit. Ils font un travail... ils font preuve de beaucoup d'abnégation pour nous permettre de faire le travail que nous faisons.

Je veux également vous féliciter à nouveau pour votre élection, vous et les nouveaux vice-présidents qui se sont joints à vous, incluant Mme la vice-présidente et députée de La Pinière et M. le député de Chutes-de-la-Chaudière, M. le député de Westmount—Saint-Louis.

Et je veux aussi féliciter le personnel de la fonction publique québécoise. On peut se vanter, au Québec, d'avoir une des meilleures fonctions publiques au monde, et je le répète aussi souvent que possible. Les sociétés qui réussissent, les économies qui réussissent, ce sont les sociétés qui ont une fonction publique qui est forte, qui est indépendante et qui est compétente. Au Québec, on peut se vanter d'avoir une des meilleures fonctions publiques au monde, rien de moins que cela, et on leur doit beaucoup.

D'ailleurs, je veux en profiter pour vous rappeler que le gouvernement, et tout le Parlement, a agi pour que tous les citoyens du Québec, le 24 juin, donc dimanche prochain, parce que ça tombait un dimanche, puissent profiter de la fête nationale. Et le ministre du Travail a présenté un projet de loi qui a été adopté unanimement par les députés de l'Assemblée pour qu'on puisse changer la loi et donner congé à tous les citoyens

du Québec en reconnaissance de cette grande fête que nous allons partager.

Hier, le chef de l'opposition officielle le disait si bien, c'est un très beau moment pour nous, à l'Assemblée nationale, comme à chaque année. Moi, j'ai un privilège avec les années, j'en suis venu à apprécier le privilège qu'on m'accorde comme premier ministre de raconter l'histoire d'un groupe de Québécois qui se sont distingués de manière exceptionnelle. Et, à chaque année, les gens me disent: Ah, vous aviez l'air de vous amuser. Si vous saviez le privilège que je ressens, moi, un peu comme le député de Borduas qui a été comédien — qui est toujours, dans sa vie, comédien, dans le bon sens du terme — j'ai pensé à lui, hier, parce que j'ai eu le sentiment que j'étais... on m'avait livré le meilleur texte possible pour raconter l'histoire d'une trentaine de Québécois. Quelle joie, quel privilège avons-nous de vivre au Québec!

Et, quand on finit de raconter cette histoire-là, on ne peut pas faire autrement que se dire: C'est extraordinaire, le Québec, ces gens-là qui ont fait des choses qu'on ne connaissait pas, puis ils ne l'ont pas fait parce qu'ils voulaient attirer l'attention mais parce qu'ils voulaient changer le monde dans lequel ils vivaient. C'est exactement l'histoire de Daniel Germain, Gilles Carle, hier, Stephen Jarislowsky, Serge Godin — enfin, je ne veux pas renommer à nouveau les hommes et les femmes — Jean Béliveau, Jean Béliveau qui a fait la démonstration que sa carrière d'humaniste est encore plus grande que sa carrière de hockeyeur. Et c'est nous, les Québécois, qui pouvons nous vanter d'avoir chez nous ces hommes et ces femmes qui viennent bâtir le Québec avec nous.

Je note aussi que la session finit sur une note très positive. Pour ceux qui pensaient que le Parlement n'allait pas fonctionner, que ça allait être dysfonctionnel, on s'est questionnés là-dessus, moi-même je me suis questionné sur la capacité de cette Assemblée de fonctionner, mais ne manquons pas l'occasion de noter au passage le dernier projet de loi que nous venons d'adopter. J'ai été impressionné par les discours des trois formations politiques. Évidemment, j'ai une affection particulière pour la ministre du Développement durable et de...

Une voix: ...

M. Charest: ... — dans le bon sens du terme — du Développement durable, qui travaille beaucoup pour que ce dossier du mont Orford puisse bien se régler. Moi, j'ai un intérêt particulier parce que c'est un dossier de ma région que j'ai suivi pendant 20 ans, le député d'Orford le sait. Mais ce que je voulais dire, c'est que, si on finit sur un bon pied, on va commencer sur un bon pied à l'automne.

Et je retiens aussi de l'expérience que nous avons vécue autour du budget que les Québécois ne veulent pas d'élection, ce n'est pas ça qu'ils veulent. Ils n'en voulaient pas, d'élection, on vient d'en faire. Ils n'en voudront pas davantage à l'automne, ce n'est pas vrai, ça. Mais ils veulent que l'Assemblée nationale fonctionne. Et j'ai compris du député d'Abitibi-Ouest, le chef de la deuxième opposition officielle, que c'était son vœu. Et je comprends du chef de l'opposition officielle aussi que c'est son vœu que l'Assemblée nationale fonctionne à l'automne, comme on a pu le faire au printemps, et que nous puissions poursuivre nos travaux.

Et donc je veux aussi souligner le fait que la période de questions a changé de formule. M. le Président. Votre suggestion, je vous en félicite. Vous avez été courageux, audacieux en proposant cette nouvelle formule de la période de questions, et je pense que je peux parler au nom de tous les députés ici, aujourd'hui, pour vous dire que ça fonctionne bien et que vous aviez raison de nous proposer une nouvelle formule...

Je remercie le chef de l'opposition officielle pour ses bons vœux d'anniversaire. Et, à titre de premier ministre du Québec, j'ai décidé que, le jour de mon anniversaire de naissance, tous les Québécois auront congé. Ça me fait... Pas besoin de me remercier, ce n'est pas nécessaire. Ça fait partie... C'est un petit privilège que je me suis réservé. Et donc j'ai l'intention, oui, de passer un peu de temps avec ma famille, parce qu'un des grands privilèges, dans nos vies, c'est d'avoir des gens autour de nous qui nous aiment beaucoup et qui nous permettent de faire le travail que nous faisons. Et ce sera aussi une occasion d'apprécier tout ce que le Québec a réussi dans le monde, et tout ce qu'on a réussi ensemble, et tout ce que nous allons réussir à l'avenir.

Alors, M. le Président, merci beaucoup. Et à tous les collègues je vous souhaite de très, très bonnes vacances. Revenez-nous en grande forme à l'automne, on va faire encore de bonnes choses ensemble.

Le Président

Le Président: Alors, mes chers collègues, comme le veut la tradition, je voudrais, aujourd'hui, au nom de tous les collègues, souhaiter un bon anniversaire au premier ministre, au député de Nicolet-Yamaska et au député de Maskinongé, qui auront leur fête, tous les trois, dimanche prochain.

Alors, au nom de l'équipe de la présidence, Mme la députée de La Pinière, M. le député de Westmount—Saint-Louis et M. le député des Chutes-de-la-Chaudière... Je suis assez reconnu, comme député de comté, qui est ma première préoccupation, être député du comté de Jeanne-Mance—Viger, d'avoir de la passion, de la passion pour mes concitoyens, quelle que soit leur idéologie politique. Et ici j'ai cette même passion pour chacun d'entre vous. Alors, lorsque vous m'avez confié la présidence avec l'équipe qui m'accompagne, je suis à l'aise et je suis à votre service.

Dimanche prochain, à l'Assemblée nationale, nous aurons une porte ouverte ici, de 10 heures à 16 heures, et toute la population est invitée à venir visiter sa maison du citoyen. Nous avons également, aussi, des brunchs populaires pour la fête nationale, la fête de la Nouvelle-France et la fin des fêtes d'été des Jeux du Québec... des fêtes du Québec.

Alors, au nom de... Je voudrais souhaiter à toute l'équipe de l'Assemblée nationale, notre secrétaire général et ses 600 employés qui sont au service de tous les députés, leur souhaiter... de les remercier, premièrement, des services qu'ils donnent à toute la députation. Je voudrais vous souhaiter, à vous tous, une bonne fête nationale, un bon été, bonne santé et de nous revenir plus calmes au mois d'octobre. C'est ce que je souhaite au nom des trois vice-présidents. Alors, bon été à vous tous, et merci.

(Suspension de la séance à 12 h 30)

(Reprise à 12 h 36)

La Vice-Présidente: Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! On va poursuivre nos travaux. Alors, M. le leader du gouvernement.

Modifier la motion présentée aux motions sans préavis consistant à procéder à une consultation générale sur le projet de loi n° 9

M. Fournier: Oui. Mme la Présidente, de consentement, il y aurait d'abord une correction à apporter à la motion que j'ai présentée un peu plus tôt pour changer une date. Je vais donc vous présenter à nouveau cette motion:

«Que, conformément à l'article 146 du règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 18 septembre 2007;

«Que les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 août 2007;

«Que le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée [de ce] mandat.»

Voilà pour la correction, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Je vous remercie, M. le leader. Donc, il y a consentement, la motion est adoptée. Très bien. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: À ce moment-ci, je vous demanderais d'appeler l'article 6, Mme la Présidente.

Projet de loi n° 13

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 6, M. le ministre de la Justice propose l'adoption du principe du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique. M. le ministre de la Justice.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Mme la Présidente, très brièvement, voilà un projet de loi qui va favoriser l'atteinte de l'équité salariale dans tout le réseau de l'aide juridique, un projet de loi qui est bien simple, qui contient trois articles. Ces trois articles ont pour objet de réunir, pour les fins d'une discussion sur l'atteinte de l'équité salariale, la Commission des services juridiques et tous les bureaux d'aide juridique qui sont disséminés à travers le territoire du Québec pour en faire, aux fins de l'atteinte de cette entente sur l'équité salariale, un seul employeur. Et la Commission des services juridiques doit, en vertu de la loi, aviser les salariés et tous les employés du réseau de l'aide juridique de ce projet de loi qui va faire en sorte qu'on va pouvoir atteindre l'équité salariale à travers le réseau, peu importent les bureaux dans lesquels on travaille

et peu importe que les gens travaillent à la Commission des services juridiques.

Alors, je pense que ça sert bien les intérêts de tout le personnel du réseau de l'aide juridique, que je veux saluer en passant. Moi, je suis un ancien de l'aide juridique, j'ai commencé ma carrière d'avocat au sein de l'aide juridique. J'ai toujours gardé beaucoup d'affection pour ces gens-là qui accomplissent un travail extraordinaire auprès des moins bien nantis de notre société. Alors, je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de la Justice. Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 237 du règlement prévoyant un délai d'une semaine entre la présentation et l'adoption du principe d'un projet de loi?

Des voix: Consentement.

La Vice-Présidente: Consentement. Y a-t-il des interventions?

Mise aux voix

Le principe du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Mme la Présidente, je fais motion pour déférer l'étude du projet de loi en commission plénière.

La Vice-Présidente: Est-ce qu'il y a consentement pour procéder aux écritures?

Des voix: Consentement.

La Vice-Présidente: Consentement. Est-ce que la motion de M. le leader du gouvernement proposant que l'Assemblée se constitue en commission plénière est adoptée?

Des voix: Adopté.

Commission plénière

Étude détaillée

La Vice-Présidente: Adopté. Est-ce que chacun des articles de ce projet de loi est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Est-ce que l'ensemble du projet de loi, incluant le titre, est adopté?

Des voix: Adopté.

Mise aux voix du rapport de la commission

La Vice-Présidente: Adopté. Est-ce que le rapport de la commission plénière est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je ne sais plus où je suis rendu, Mme la Présidente, là.

● (12 h 40) ●

La Vice-Présidente: Alors d'accord, je vais vous aider.

M. Fournier: ...l'article 6, Mme la Présidente.

Adoption

La Vice-Présidente: On est toujours à l'article 6. Alors, M. le ministre de la Justice propose l'adoption du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique. Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 230 du règlement prévoyant que l'adoption d'un projet de loi doit avoir lieu à une séance distincte de celle de l'adoption du rapport de la commission plénière?

Des voix: Consentement.

La Vice-Présidente: Consentement. Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 22 du règlement prévoyant qu'un projet de loi présenté après le 15 mai 2007 ne peut être adopté avant le 23 juin 2007?

Des voix: Consentement.

Mise aux voix

La Vice-Présidente: Consentement. Y a-t-il des interventions? Le projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je ne pense pas me tromper en vous demandant d'appeler l'article 18, Mme la Présidente.

Projet de loi n° 200

Adoption du principe

La Vice-Présidente: L'article 18. Alors, à l'article 18, M. le député de Brome-Missisquoi propose l'adoption du principe du projet de loi n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc. Y a-t-il des interventions? Non.

Mise aux voix

Le principe du projet de loi n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc., est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Adoption

La Vice-Présidente: Adopté. M. le député de Brome-Missisquoi propose l'adoption du projet de loi n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc. Y a-t-il des interventions?

Mise aux voix

Le projet de loi n° 200, Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc., est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Je vous demanderais — ça va très bien, Mme la Présidente, soit dit en passant — d'appeler l'article 19.

Projet de loi n° 202**Adoption du principe**

La Vice-Présidente: Alors, à l'article 19, Mme la députée de Duplessis propose l'adoption du principe du projet de loi n° 202, Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier. Y a-t-il des interventions?

Mise aux voix

Le principe du projet de loi n° 202, Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Adoption

La Vice-Présidente: Mme la députée de Duplessis propose l'adoption du projet de loi n° 202, Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier. Y a-t-il des interventions?

Mise aux voix

Le projet de loi n° 202, Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Mme la Présidente, je voudrais demander l'article 20, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 203**Adoption du principe**

La Vice-Présidente: À l'article 20, M. le député de Richelieu propose l'adoption du principe du projet de

loi n° 203, Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy. Y a-t-il des interventions? Non?

Mise aux voix

Le principe du projet de loi n° 203, Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Adoption

La Vice-Présidente: Adopté. M. le député de Richelieu propose l'adoption du principe de loi n° 203, Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy. Y a-t-il des interventions? Non?

Mise aux voix

Le projet de loi n° 203, Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Ajournement au 16 octobre 2007

M. Fournier: Eh bien, à ce moment-ci, Mme la Présidente, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mardi 16 octobre 2007, à 14 heures.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader du gouvernement. Alors, puisque nous ajournons nos travaux, j'en profite pour vous remercier pour votre précieuse collaboration au nom de mes deux collègues vice-présidents. Le président vous a transmis nos vœux, je vous souhaite un bon été et bonne fête nationale. Merci.

(Fin de la séance à 12 h 43)